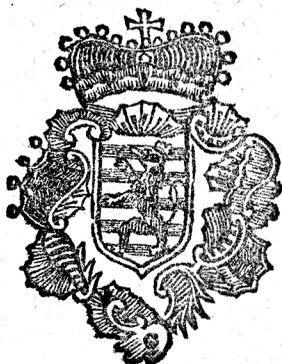


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

A V R I L 1756.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume sous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE
Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.
A V R I L 1756.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques fragmens de
Litterature.*

I. **T**ANT de Journaux purement litté-
raires qu'on voit éclore de nos
jours, nous arrêtent dans ce genre
d'écrire, & feront que dans les nôtres
nous préférerons à l'avenir de marquer d'une ma-
nière moins concise que ci-devant ce que les
affaires du tems présenteront d'important, sans
en retrancher néanmoins des piéces, des frag-
mens

mens & des annonces que nous croirons dignes de la curiosité de nos Lecteurs. On a aujourd'hui un Journal nouveau dans un bon goût de littérature, qui paroît depuis le premier Janvier de cette année, sous le titre de *Journal Encyclopédique*, & dont il est donné régulièrement un Volume tous les quinze jours, composé par une Société de Gens de Lettres. On y trouve une belle variété de traits. Il est des mieux exécuté par la beauté du papier & la netteté des caractères. Il est dédié à S. A. Em. le Cardinal-Evêque & Prince de Liège, qui protège les Sciences, & imprimé chez le Sr. Everard Kints, Imprimeur-Libraire à Liège, en 144 pages, y compris le Titre & les Tables, outre une Pièce musicale qui le termine. Il fait honneur au Savant Mr. Rousseau dont la plume fort coulante n'y a pas la moindre part. Nous lui devons cette annonce. En voici une autre.

II. On a imprimé à Cadix quatre Relations succintes des divers accidens causés par le tremblement de terre du premier Novembre 1755. La première a pour titre : *Noticias de lo acaecido en la ciudad de Lisboa, corte del Reyno de Portugal, y en otras de dicho Reyno, en el dia primero de Noviembre de 1755 à causa del horroroso terremoto que buvo en dicho dia.*

Il est dit dans cette Relation que la Ville de Castro-Marino, Place forte sur la frontière d'Espagne, a beaucoup souffert du tremblement de terre ; que la Citadelle a été ruinée en partie &c.

Que la Ville de Faro, Siège Episcopal dans les Algarves, a été endommagée, l'Evêque blessé &c.

Que Lagos, Port de Mer, est presque entièrement

ment détruit, & qu'il y a péri plus d'un tiers des habitans.

Qu'Albufeira, Place située entre Lagos & Faro, a été entièrement submergée, & qu'on ne voit plus que les vestiges de sa situation.

Que Setubal a péri de même, & que les eaux de la Mer y étoient si hautes qu'on pouvoit naviger dans les rues, quoique fort étroites : ce qui montre que l'eau surpasseoit les maisons.

Que Lisbonne sur-tout a éprouvé des malheurs sans nombre ; qu'il y a péri environ soixante mille personnes, avec des trésors immenses & des effets inestimables ; que la plupart des Eglises sont tombées, & qu'une infinité de personnes, que la Fête y avoit attirées, ont été accablées sous les ruines &c.

La seconde est intitulée, *Relacion succinta de el terremoto acaecido en la ciudad de Cordova y Lugares circosvecinos, el dia primero de Noviembre de 1755.* Il y a eu, selon ce papier, dans la matinée du premier Novembre, trois tremblemens de terre à Cordoue. Le premier a duré neuf minutes, le second sept ou huit, le troisième une minute seulement. La Cathédrale & plusieurs autres Eglises ont été fort endommagées ; mais personne n'a péri dans ce desordre.

A Bujalance, quelques maisons ont souffert.

Près de Luque, une montagne s'est entre-ouverte, & il en est sorti beaucoup de fumée, avec une odeur pestilente.

A Belalcazar, l'Eglise a fondu subitement & est rentrée en terre : le peuple qui y étoit, en est sorti par les fenêtres & par les autres ouvertures du toit.

A la Guardia près de Jaën, il est arrivé une

chose qu'on a prise, dans le pays, pour un miracle : nous transcrivons ici la Relation, afin que le Lecteur juge lui-même de l'événement. *Al sentir, en este Pueblo, los Religiosos Dominicanos el Terremoto, acudieron en comunidad à la Iglesia, à descubrir à la Virgen del Rosario, tirò el Sacristan varias vezes del velo; pero en vano: acercosse el Prior, y alzando con la mano un poco del velo, hallò à la Virgen cubierta con el Manto su santissimo Rostro, applicose à la imagen, y reconocio estaba llorando muy affligida. Alborotandose todos, vino el Vicario, Corregidor, y Escribanos, todos fueron testigos, y assi lo han jurado, haviendo avisado al Obispo de Jaen, quien està examinando muy per menudo el caso; se recogieron en un vaso algunas de las lagrymas que virtió la misma Imagen.*

La troisième Relation porte en titre, *Extracto de una Carta escrita de Villa Blanca, su fecha 7. de Noviembre de 1755 à D. N. N. Vecino de Cadiz dandole quenta del Terremoto, è inundacion del mar, acaecido el dia primero del referido mes en el puerto de Lagos de el Reyno de Portugal.* On mande, dans cette Lettre, que le premier Novembre, entre neuf & dix heures du matin, il a péri, par le tremblement de terre, les deux tiers des habitans de Lagos; que de dix Eglises qu'on comptoit dans cette Ville, il n'en restoit pas une qui conservât un Autel où l'on pût dire la Messe; que le Port a beaucoup souffert; que dans une Communauté de Filles trente-six Religieuses ont péri &c.

La quatrième Relation s'annonce ainsi : *Relation de lo aconecido en la ciudad de Granada el dia 1. de Noviembre de 1755 con el Terremoto que principio entre 9 y 10 de la mañana, y*
 AUTO

duo 10 minutos. On y parle de beaucoup de dommages causés aux Eglises de cette Ville, sur-tout à la Cathédrale, à Saint Antoine, à Saint Sauveur, à Sainte Catherine, & chez les Carmélites de l'ancienne Observance.

On ajoute que, dans Alcala, la principale Eglise a été ruinée en partie; & l'on particulièrement de plus les malheurs arrivés dans la campagne aux environs de Grenade.

La catastrophe de Lisbonne a aussi réveillé le feu poétique de quelques Littérateurs. On entend de Littérateurs François. Nous avons lû sur le tremblement de terre qui a détruit cette Capitale du Portugal, une fort bonne Ode Latine, dont il nous a paru pouvoir transcrire le morceau que voici.

*En illa tantis urbs opibus potens,
Ditisque sedes & caput Imperi?
En illa, tot sacris superstes,
Et gemino imperiosa mundo?*

*Educta solo tecta, solo jacent:
Testis ruina vix superat cinis:
Longos tot annorum labores
Una dies tumulo recondit.*

*Te Maurus asper, Lisboa, te Scythæ,
Qui Gangis undas, quique Tigris bibunt
Flevère, commotaque fati
Tristibus indoluère gentes.*

*Pars orbis ingens te Lodoix quoque
Magnoque mœrens corpore Gallia,
Flevère: quis tantos superbo
Non gemeret vel in hoste casus?*

On a vingt-deux strophes dans cette Ode : la grandeur , la variété , la singularité des événemens ont autorisé le Poète à compter sur l'attention ferme & soutenue du Lecteur : d'ailleurs on s'attache volontiers à une Poésie qui porte les caractères de celle-ci. L'Auteur est M. Bruté de Loirèlle , neveu du Curé de Saint Benoît , Docteur de Sorbonne , & Auteur de quelques Ouvrages.

On a publié , sur le même defastre , une Ode Françoisè de trente & une strophes. L'Auteur , Mr. Le Brun , a beaucoup de feu & d'élévation : son Ouvrage mérite d'être lû , & nous en citons quelques traits pour en donner l'idée.

La quatrième strophe peint , de cette manière , le Maître de l'Univers.

Les cieux , sous sa démarche altière ,
 Courbent leurs sommets éternels ,
 Et les astres font la poussière
 Que foulent ses pas immortels ;
 Sous son char les tonnerres grondent ,
 L'air mugit , les enfers répondent
 Au tumulte des élémens ;
 Immobile dans cet orage ,
 Il voit à ses pieds le naufrage
 Des Rois , des peuples & des tems.

Dans la sixième strophe , le Poète présente l'image de Lisbonne au sein de la gloire & de la prospérité.

O Lisbonne ! ô fille du Tage !
 O superbe Reine des Mers !
 L'Océan avec toi partage
 Le tribut de ses flots amers.

Pour

Pour dompter des ondes rebelles
La fortune attacha ses aîles
A tes Vaisseaux impérieux ;
Et dans ces lointaines contrées ,
De nos astres même ignorées ,
Tu lanças la foudre des Dieux. *

La vingtième strophe déplore les malheurs
de cette Ville, autrefois si riche & si puissante.

Tu fus, Lisbonne , ô fort barbare !
Tu n'es plus que dans nos regrets !
Un gouffre est l'héritier avaré
De ton peuple & de tes palais ?
Tu n'es , à la vûë allarmée ,
Qu'une solitude enflammée ,
Que parcourt la mort & l'horreur.
Ah ! le tyran le plus sauvage
Verroit , à cette affreuse image ,
Des larmes trahir sa fureur.

L'Auteur suivant les ravages causés , en divers
endroits , par la tempête du premier Novembre ,
n'oublie point la catastrophe du jeune M. Racine :
il en fait le sujet d'une Lettre de condoléance
adressée à M. Racine le père , & il rappelle cet
événement funeste dans les quatre dernières
strophes de son Ode. Voici la conclusion :

O Muses , recueillez ces restes
Que l'Onde & la Parque ont flétris ,
Disputez à ces Mers funestes
Un triste & précieux débris.

Et

* *C'est que les Sauvages prirent les premiers
Européens pour des Dieux armés de la foudre.*

Et toi, dont j'adore la cendre,
 Si tes mânes daignoient entendre
 Des chants consacrés à la mort ;
 Que pénétrant la rive sombre
 L'amitié console ton ombre
 Des injustes rigueurs du sort.

Il y a dans cette Ode des hardiesses & de belles choses. Trente & une strophes, sans défaut, seroient un phénomène presque unique. Les connoisseurs liront tout, & jugeront qu'il n'est pas donné à tous de chanter si long-tems & si bien.

I I. Le Sr. Leseure, Imprimeur-Libraire à Nancy, donne avis, que l'Edition faite à Venise de la Théologie du R. P. Thomas de Charmes, Capucin, n'est que la réimpression de la première Edition, qu'il a publiée en 1750, & qu'il est le seul qui ait & vende la seconde, augmentée d'un Tome entier, & enrichie du *Compendium* de tout l'Ouvrage. L'Auteur, à l'occasion de cette seconde Edition, a été honoré d'un Bref Epistolaire de Sa Sainteté, que nous rapportons ici avec son adresse.

*Dilecto filio Fr. Thoma ex Charmes, Ordinis
 Capucinatorum. NANCEIUM.*

BENEDICTUS Papa XIV. *Dilecte fili, salutem & Apostolicam Benedictionem. Tua ad nos delata sunt Littera, scripta die tertio Junii elapsi, una cum Tomis Theologia universa, secundae editionis, nomini nostro inscriptis. Id nobis gratum maximopere fuit, cum probe noverimus, primam Theologia editionem fuisse magno plausu receptam. Agimus itaque gratias; & si quid pro te, vel pro tua Religione facere possumus, tuum erit nobis indicare: & interea tibi & universo*
Ordini

Ordini tuo Apostolicam Benedictionem peramanter impertimur. Datum Roma, apud Sanctam Mariam Maorem, die 24. Septembris 1755. Pontificatus nostri anno 16.

V. Le mot de la dernière Enigme est le *Lis*.

ENIGME.

JE fus créée avec le monde,
 Quoique mon nom soit tout nouveau,
 Je fais de son bonheur mon étude profonde,
 Et mon absence est un fléau :
 Aussi rare que désirée,
 Dans les Rois je suis adorée ;
 Sans moi qu'est-ce que leurs vertus ?
 Jadis je quittai l'Empirée
 Pour animer à Rome Antonin & Titus ;
 Aux tyrans je suis étrangère,
 Ma présence blesse leurs yeux ;
 Je formai de César le divin caractère ;
 J'évitai Néron furieux.
 J'ai fait la plus solide gloire
 De quelques Potentats François ;
 C'est par moi que Henri, vainqueur de ses Sujets,
 Voit son nom chéri dans l'Histoire.
 Je prêche à tout mortel la tendre humanité,
 Il doit aimer mon existence,
 Puisque je suis sa récompense,
 Et que je le conduis à l'immortalité.
 Veut-on me reconnoître à de plus sûres marques ?
 Je vais me dévoiler au Lecteur curieux :
 Du plus sensible des Monarques
 Je fais le surnom glorieux.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, dans le NORD, & en TURQUIE, depuis le mois dernier.

POLOGNE. I. Ce qui a été rapporté dans quelques-uns de nos précédens Journaux, touchant le fameux Procès qui s'étoit élevé entre le Comte de Branicki, Grand Général de l'Armée de la Couronne, & le Prince Lubomirski, Echanfon de la Couronne, nous engage à faire mention de la manière dont ce Procès fut terminé au mois de Janvier dernier. Le Prince Echanfon ayant préalablement fait sonder, par des personnes neutres, le Comte de Branicki, sur les dispositions où il étoit à son égard, & ayant sù qu'elles ne s'éloignoient pas du désir qu'il avoit de se réconcilier avec le Grand Général, il vint le trouver à *Dubno*, où ce Seigneur s'étoit rendu pour aider à terminer les arrangemens que la Commission Royale a mis en exécution par rapport à l'affaire de l'Ordination d'*Ostrog*.

L'entrevûe de ces deux Seigneurs se fit avec beaucoup de décence & de dignité. Le Prince Lubomirski déclara, qu'il ne s'étoit porté aux démarches qui avoient excité le mécontentement de M. le Grand Général, que parce qu'on lui avoit fait accroire que les griefs en vertu desquels il avoit tenu cette conduite, étoient légitimes; mais qu'étant actuellement convaincu du contraire, il ne balançoit pas de se conformer purement & simplement à la teneur de l'Arrêt rendu contre lui par le Tribunal de la Couronne
siégeant

siégeant à *Lublin* *, à l'exception néanmoins des peines personnelles sur lesquelles il priois M. le Grand Général de ne vouloir pas insister. Il accompagna cette déclaration des protestations les plus fortes de son zèle & de son attachement pour la personne de M. le Grand Général, & du désir qu'il avoit de cultiver son amitié, dont il faisoit un cas infini, aussi-bien que de ses bonnes grâces.

Cette démarche, dont M. le Grand Général fut touché, produisit l'effet que sa générosité & sa grandeur d'ame donnoient lieu d'en attendre. Il déclara au Prince Lubomirski, qu'il alloit oublier le passé, & il l'exhorta à ne plus se laisser aller aux insinuations que pourroient mettre en usage des personnes intéressées à fomentier des broüilleries entre-eux. Après quoi il l'embrassa, en l'assurant, qu'il le recevoit & le regarderoit désormais au nombre de ses amis.

Le Comte de Branicki s'est prêté avec d'autant plus de facilité à cette réconciliation, qu'il s'est proposé d'en faire valoir la circonstance pour rétablir l'union dans la Famille des Princes Lubomirski, où elle paroïssoit altérée par un assez grand Procès survenu entre le Prince Echanfon & le Prince Porte-Glaive de la Couronne, & dont l'objet litigieux importoit la somme capitale d'un milion de florins. Le Grand Général s'y est employé avec l'aide des bons offices de quelques autres Seigneurs que les affaires de la Commission d'*Ostrog* avoient rassemblés à *Dubno*, tels que le Prince-Evêque de Cracovie, l'Evêque de Leueorie & le Prince Radzivil, Grand Général de l'Armée de Lithuanie. On est donc parvenu

* Nous en avons fait mention en son tems.

parvenu à terminer ce Procès à l'amiable , au gré des deux parties intéressées , qui en ont témoigné leur sensibilité dans les termes les plus vifs. Non-seulement la Maison Lubomirski , mais tout le public bien-intentionné , ont partagé la reconnaissance que les deux Princes ont marquée à cette occasion.

Nous devons ce récit à nos Lecteurs , après ce qui a été rapporté dans nos Journaux des deux Seigneurs , présentement réconciliés.

Le Comte de Branicki , après avoir aidé à terminer ce qui restoit à régler par rapport à l'affaire de l'Ordination d'*Ostrog* , est revenu à sa résidence ordinaire de *Bialystock* , où le nouveau Kan des Tartares de *Crimée* a envoyé un de ses Officiers lui donner part de son avènement à cette Dignité. Le Comte l'a fait ensuite complimenter à ce sujet , en lui envoyant aussi un des principaux Officiers de sa Maison. Ces sortes de politesse sont d'usage , mais on s'en acquitte avec plaisir en Pologne , parce que l'amitié du Kan des Tartares de *Crimée* intéresse beaucoup ce Royaume , à cause de l'entretien du bon voisinage avec la *Tartarie*.

II. Le Comte de Mnifzeck , Vice-Chambellan de Lithuanie , nommé Ambassadeur extraordinaire du Roi & de la République de Pologne auprès du Grand Seigneur , ayant passé la frontière de *Moldavie* , a été reçu avec tous les honneurs imaginables tant à *Choczim* qu'à *Jassy* , en conformité des ordres que les Pachas de ces deux Places avoient reçus du Grand Seigneur , avec ceux de le défrayer avec toute sa suite. Elle est d'autant plus considérable cette suite , que nombre de Gentilshommes des principales Maisons de Pologne ont accompagné le Comte de Mnifzeck

Mniszeck en qualité de Chevaliers d'Ambassade. Le peuple, qui bordoit les ruës où il passoit, s'est écrié continuellement, *que la paix & l'amitié soient à jamais durables.* Quoique l'unique but de l'envoi de ce Seigneur soit d'aller complimenter le Sultan sur son avènement au Trône, il est très-apparent, que si les circonstances des affaires générales faisoient naître des événemens qui exigeassent de se communiquer plus particulièrement avec la Porte, le Roi & la République se serviroient de son Ministère préférablement à tout autre, par la connoissance qu'a Sa Maj. du zèle dont il est rempli pour son service & pour le bien de l'Etat.

La peste commence à diminuer dans les Districts que nous avons nommés il y a deux mois.

RUSSE. Les troupes que nous avons marqué être distribuées dans des quartiers le long de la frontière de *Lithuanie*, pour y attendre l'ordre sur leur destination ultérieure, y sont encore. Mais la pensée commune est à présent, qu'elles retourneront bientôt dans l'intérieur de l'Empire, le Traité fait entre la Prusse & l'Angleterre, ayant la nécessité de les faire passer dans l'Allemagne. Du reste, tout ce vaste Empire est dans la plus parfaite tranquillité où un Etat heureux puisse se trouver. La grande Princesse qui en tient les rênes avec tant de sagesse, aimée autant que respectée de ses Sujets, porte son attention à tous les reglemens qui peuvent contribuer à leur bien, secondée par des Ministres éclairés & vigilans, qui dirigent toutes leurs opérations au même but. Elle a depuis peu avancé neuf Chambellans au grade de Lieutenans-Généraux, & créé du même grade 31 Officiers Généraux.

Généraux. Les Princes de Gallitzin, de Repnin, de Kourakin, le Comte de Czernicheff & Mr. Saphonof, qui étoient Gentilshommes de la Chambre, ont été déclarés Chambellans.

On a reçu à *Riga*, à *Nerva* & à *Revel*, des commissions très-considérables pour des Bois de charpente qui doivent être envoyés en *Portugal*, afin de servir à la reconstruction d'une nouvelle Capitale de ce Royaume. Le prix de ces Bois a d'abord augmenté, à cause de la grande quantité qu'on en a demandée pour le *Portugal*, indépendamment des commissions pour les autres Etats de l'Europe.

SUEDE. La Diette de ce Royaume encore assemblée, montre les délibérations des Etats, qu'ils continuent avec autant d'assiduité que d'union, mais qui n'ont rien d'intéressant pour l'étranger. Ils prennent des mesures pour prévenir la hausse ultérieure du change; ils mettent une taxe sur le froment venant de l'étranger & sur la farine d'Angleterre; ils proposent une défense à faire contre l'entrée de tous vins dans le Royaume, à l'exception de ceux de France &c. Comme ces Etats ont droit de prendre connoissance des progrès de l'éducation du Prince héritier de la Couronne, le Maréchal de la Diette, les Orateurs des quatre Ordres, & plusieurs Députés de ceux du Clergé, de la Noblesse & des Bourgeois se rendirent le 13. Février au Château d'*Ulrichsdahl*, où ils furent présens, ainsi que Leurs Majestés, toute la Cour & beaucoup de personnes distinguées, aux différentes questions qui furent faites au Prince Gustave, Prince Royal de Suede. On l'interrogea sur les principes de la Religion Luthérienne, sur l'Histoire universelle, sur les événemens anciens & modernes de celle de Suede,

Suede, sur la Morale, l'Arithmétique, la Géométrie & la Langue Latine. Le Prince, qui a à peine atteint sa onzième année, répondit sur tous ces points d'une manière qui donne lieu d'admirer la maturité de son jugement, la vivacité de son esprit, & l'étendue de sa pénétration.

Depuis cet Acte, si honorable aux soins du Comte de Tessin, Gouverneur du jeune Prince, il a demandé de se retirer entièrement, & en a reçu la permission des Etats en considération de son grand âge. Il jouïra néanmoins, sa vie durant, des appointemens de cette charge, & la Comtesse son épouse les tirera aussi sa vie durant au cas qu'elle lui survive. Il a de plus été permis au Comte de Tessin de continuer à prendre place au Sénat toutes les fois qu'il le jugeroit à propos.

Ce Royaume, celui de *Dannemarc*, & le reste des Etats du *Nord*, jouïssant aussi de la plus parfaite tranquillité, on n'y est occupé qu'à les faire fleurir de plus en plus par le commerce, & à y rendre les Sujets heureux. Plusieurs jeunes Officiers du *Dannemarc* ayant marqué de l'inclination pour aller servir en qualité de Volontaires dans les troupes de France, Sa Majesté Très-Christienne leur a envoyé des Brevets de Lieutenans-Colonels réformés auprès de quelques-uns deses Régimens.

En *Jutlande* on a encore senti sur la fin de Décembre quelques secousses de tremblement de terre assez fortes.

T U R Q U I E.

I. Le Grand Seigneur a récompensé très-libéralement l'Officier qui a mis en usage le strata-

R

gème

gème dont nous avons parlé dans le dernier Journal, pour se défaire du rébelle Cara-Osman-Oglou, dont tous les biens ont été confisqués au profit de Sa Hauteffe. Ils étoient d'autant plus considérables, que ce rébelle s'étoit emparé du principal commerce des Cottons, & tenoit en quelque sorte dans sa dépendance, tous les Marchands de *Smirne* qui en faisoient le débit.

II. Les intrigues du Serrail ont produit un nouveau changement dans les Charges. Le Kiaïa-Bey, qui est le second dans le Ministère, après le Grand Vizir, a été revêtu de la charge de Pacha à trois queues. Le Reis-Effendi, ou Grand Chancelier, lui succède dans la Charge de Kiaïa-Bey. Le Kurfchuk-Teskiredgy, premier Secrétaire de la Chancellerie, est passé au poste de Grand Chancelier. Chacun est attentif de ce qui résultera de ces changemens. Le parti attaché au Grand Vizir en paroît inquiet, dans la crainte qu'ils ne réjaillissent sur ce premier Ministre, & que leur but principal ne tende à frayer les voyes au rappel du fameux Hekim-Oglou, en faveur duquel on ne doute pas que la Sultane Validé ne fasse agir bien des ressorts.

Au surplus, les personnes amies de leur propre sûreté doivent se tenir sur leurs gardes dans le tems présent à *Constantinople*, à cause du grand nombre de délateurs dont cette grande Ville est remplie, & qui font leur office d'épier tout ce qui s'offre à leurs observations, & de le dénoncer au Gouvernement. Ensuite du rapport fait par quelques-uns, on arrêta le 2. Janvier dans un Caffé des particuliers accusés d'y avoir tenu des discours assez libres, en blâmant les fréquens changemens qui arrivoient dans le Ministère, & sur-tout le grand ascendant de la Sultane Validé.

Ayant

Ayant reçu une Lettre écrite de Constantinople au sujet de la rébellion arrivée à Belgrade, & qui est à présent entièrement apaisée, il nous a paru convenir, à cause des circonstances, de la rapporter ici, quoique nous eussions déjà annoncé cette rébellion terminée. La voici.

Les Janissaires de Belgrade, dont la garnison est composée de Soldats Asiatiques & d'Européens, se sont broüillés sur leurs intérêts de Commerce. Les premiers s'étoient emparés de tout le négoce, ou du moins de ses meilleures branches. Les derniers prétendant que ces avantages leur étoient dûs par préférence, comme étant les défenseurs nés d'une Forteresse située dans leur Patrie, ils ont commencé à murmurer & à se plaindre. Des plaintes ils en sont venus aux insultes, & ensuite aux voyes de fait. Les Janissaires d'Asie étant les plus foibles, se sont retirés au Château, où les Européens ayant voulu les suivre le pistolet & le sabre à la main, le Pacha pour prévenir de plus grands malheurs, a sagement fermé les portes, en avertissant les mutins de se retirer, & d'attendre ses ordres ou ceux de la Porte. Ceux-ci croyant que le Pacha accorderoit sa protection à leurs ennemis, ont pris feu, se sont attroupés & ont mis formellement le siège devant la Citadelle de Belgrade, où le Pacha auroit couru grand risque d'être forcé ou de périr de faim, si le Commandant Impérial de Semlin n'eut en la générosité, en conséquence des ordres de sa Souveraine, qui a donné en cette occasion à la Porte des marques éclatantes de son amitié, de lui faire parvenir des vivres & des munitions pour plusieurs mois. Les rebelles n'ont pas laissé de pousser leur poinee & de battre le Château. Ils y ont même donné plusieurs assauts; mais ils leur ont si mal

réussi que le Pacha, qui n'a pas bougé de la Citadelle, les a repoussés chaque fois avec grande perte des leurs. La Porte n'a pu apprendre tous ces desordres sans une extrême indignation. Il est certain que si elle eût écouté ses premiers mouvemens, elle auroit fait exterminer ces rebelles; mais de l'avis & par les sages conseils du présent Grand Vizir Said-Pacha, elle a préféré les voyes de la douceur pour les mettre à la raison, en nommant des Commissaires pour examiner les différends & décider des droits des parties, sans user de punition ou de violence, que contre ceux qui ne voudroient pas se soumettre à leurs décisions. Pour donner tout le poids nécessaire à cette Commission, exemple rare à un pays où l'on n'a pas coutume d'user de tant de ménagemens & de douceur, la Porte a fait escorter les Commissaires par un bon nombre de troupes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, montant à dix ou douze mille hommes, afin d'inspirer plus de respect & de modération aux révoltés; conduite qui a produit un meilleur effet que n'auroient peut-être fait des voyes plus rigoureuses.

Il y a d'ailleurs une circonstance à remarquer dans cette conduite. C'est que la Porte ayant voulu d'abord mettre en usage les voyes de la rigueur contre les mutins, & ayant fait signifier aux Janissaires les plus proches de Belgrade, qu'ils eussent à se préparer pour marcher au service du Pacha assiégé dans cette Place; ils ont fait connoître à la Porte, que quoiqu'ils ne pussent approuver la conduite précipitée de leurs confrères les Janissaires Européens de Belgrade, ils ne pouvoient se prêter à agir contre eux, parce qu'il leur paroïsoit que les Asiatiques avoient en le plus de tort, en ce qu'ils s'étoient injustement rendus

rendus maîtres à Belgrade de tous les fruits & avantages d'un commerce qui n'appartenoit qu'aux Européens, ou qui du moins devoit être commun à tous.

On a avis de *Tunis*, que Saïd - Ali, fils du dernier Bey, est à la tête d'une Armée considérable, pour agir contre le Bey régnant. On soupçonne que ces troupes lui ont été données par les Algériens, qui sont en guerre contre les Tunisiens. Le Bey s'est mis en campagne avec la plus grande partie de ses forces pour s'opposer à un tel ennemi. Les Algériens d'ailleurs, se préparent à renvoyer en course, dans la Méditerranée, plusieurs de leurs Chebecs.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

ROME. I. Le Saint Père, dont la sollicitude pour le bien de l'Eglise de Dieu est toujours dans la même activité, nonostant son grand âge, a adressé aux Archevêques & Evêques d'Allemagne, un Bref, par lequel il les exhorte de ne rien négliger à l'effet de détourner tout préjudice qui pourroit résulter envers la Religion Catholique ou ses Membres, de la résolution que le Corps Protestant de l'Empire a prise à l'occasion du changement de Religion du Prince Frederic de Hesse-Cassel ; mais de faire usage au contraire de leur zèle pour procurer à ce Prince tout l'appui capable de faire fructifier ses pieuses intentions, & de contribuer au plus grand avancement de la saine Religion qu'il a embrassée, les assurant qu'il n'obmettra rien de tout ce que ses soins paternels & les

devoirs de l'Apostolat pourront exiger de lui en cette occasion. Sa Sainteté a formé aussi une Congrégation composée des Cardinaux Lanti, Spinelli, Tamburini, Galli, Passionei & Valenti, qu'Elle a chargé d'examiner les articles des deux Projets arrêtés par le Clergé de France dans sa dernière Assemblée *, & de lui en faire leur rapport en forme de Consulte, afin qu'Elle prononce ensuite sur la matière qui fait le sujet de ces articles.

II. Le 2. Février, Fête de la Purification de la Sainte Vierge, on chanta au Vatican un *Te Deum* solennel, pour rendre grâces à Dieu d'avoir délivré Rome des suites d'un grand tremblement de terre qu'on y eut à pareil jour en 1703. Le Pape a ordonné de tirer des Archives du Capitole les Mémoires de ce qui a été observé dans la même année & en d'autres au sujet des tremblemens, afin de prendre toutes les mesures possibles dans ces tems de calamité, où l'on ne continuë d'apprendre que de tristes effets causés par les mouvemens de la terre. A *Sezza* il y en eut un le 9. Février, qui s'est aussi fait sentir en d'autres endroits de l'Etat Ecclésiastique. Cette secousse a duré deux minutes, & a fait crouler la plupart des maisons à *Sezza*. A *Civitta-Vecchia* on a remarqué dans la hauteur une agitation extraordinaire, qui n'avoit été précédée ni accompagnée d'aucun vent violent qui pût en être la cause; tant sont différens de nos jours les divers phénomènes des convulsions du Globe.

III. Le 16. Février, le Pape tint un Consistoire

* Nous les avons rapportés au mois de Janvier dernier.

toire secret. On n'y proposa que peu d'Archevêchés. Sa Sainteté proposa elle-même l'Archevêché de *Thebes* pour Mr. Borromeo, nommé à la Nonciature de *Florence*. A la fin du Consistoire la demande fut faite du *Pallium* pour le nouvel Archevêque & Electeur de *Treves*, qui lui a été envoyé par un Courier. On s'attend enfin à une promotion de Cardinaux à la nomination des Couronnes, y ayant actuellement douze Chapeaux vacans, par le décès du Cardinal Bolognetti.

Les deux Frégates Papales le *St. Pierre* & le *St. Paul* croisent avec vigilance sur les Corsaires, & en cas de besoin, elles ont ordre de se joindre à celles de *Naples* occupées aussi à éloigner les Barbaresques des mers des deux Etats.

Un jeune Turc de distinction, fils du Pacha de *Scutari* qui s'est sauvé il y a quelques mois de la maison paternelle & s'est rendu à *Rome* dans le dessein d'embrasser le Christianisme, reçut le premier Février le Baptême, qui lui fut administré par le Cardinal Duc d'York. Il fut nommé Pierre-Henri-Louis Affeman.

NAPLES Quoique la conservation de la paix soit autant qu'assurée dans l'*Italie*, les forces de ce Royaume portées à un point où on ne les a guères vûes, doivent être encore augmentées de sept hommes par Compagnie, tant dans les Régimens d'Infanterie, que dans ceux de Dragons & de Cavalerie; c'est-là du moins dont on s'entretient beaucoup à la Cour. L'ordre est aussi donné que toute l'Infanterie adoptera à l'avenir la manœuvre de l'exercice François.

On a fait partir, le 9. de Février, pour *Constantinople* les présens que le Roi a destinés au Grand Seigneur. On a tâché, autant qu'il étoit possible,

possible, de les conformer au goût des Turcs. Comme ils font grand cas des beaux Marbres que l'on tire des Carrières de ce Royaume & de Sicile, Sa Majesté a fait préparer plusieurs Tables de ces Marbres, taillées avec beaucoup d'art, pour être placées dans les Galleries du Serrail. On y a joint une certaine quantité d'étoffes riches fabriquées dans les Manufactures de ce pays, & divers ouvrages précieux par le goût & la beauté du travail.

Des Bâtimens partis de *Naples* ayant à bord un Régiment de Cavalerie destiné pour *Palerme*, ont été surpris en mer par une violente tempête, qui les a obligés de relâcher à *Bayes*. Les chevaux ont tellement souffert par le mauvais tems, que pour prévenir de plus grandes incommodités des maladies dont ils étoient attaqués, on a pris le parti de les jeter tous à la mer.

Le Mont Vésuve étoit couvert à son sommet dans les dix-huit premiers jours de Février, (jusqu'où vont les nouvelles que nous avons reçues) d'une épaisse fumée que le vent chassoit du côté de la mer, & qui empêchoit de rien discerner de jour des éruptions de ce Volcan : Mais pendant la nuit on appercevoit distinctement les flammes qui s'élevoient de son ouverture.

Il y avoit le 18. Février dans le Port de *Naples* un grand nombre de Bâtimens François, qui n'osoient en sortir de crainte de tomber entre les mains des Vaisseaux de guerre Anglois qui croisent dans toute la Mer Méditerranée.

On n'a rien d'intéressant à marquer des autres Etats d'*Italie*, ni de la *Corse* où les troubles continuent.

continuent , excepté ce qui suit. Le Marquis de Grimaldi , Commissaire de *Genes* dans cette Isle , ayant fait marcher , sur la fin de Janvier , trois Compagnies pour investir des Moulins où les rebelles s'étoient cantonnés dans la Piève d'*Oletta* , ce détachement est tombé dans une embuscade à une lieüe de *San-Fiorenzo*. Le Capitaine qui le commandoit a été tué avec quelques Soldats. Paoli , Chef des rebelles , s'est retiré dans la Piève de *Rustino* pour y faire de nouvelles recrues. Il reçoit encore de tems en tems des secours du dehors , sans qu'on sache d'où ils peuvent lui venir avec tant de secret. C'est une Félouque étrangère qui les lui apporte , sur-tout en argent , & suffisamment pour le mettre en état de faire une dépense de mille ducats par mois , sans être obligé de toucher au produit des contributions fournies par les Communautés. Il a imposé sur elles une nouvelle taxe , qui produit la somme de 72 mille livres & dont il destine le provenu à pousser la guerre avec plus de vigueur contre les Genoïs.

La nuit du 7. au 8. Février le feu prit à la Tour des prisons à *Treviso* , dans l'Etat de Venise. Cette Tour fut en partie consumée , & le reste s'écroula. Plusieurs Edifices voisins coururent grand risque d'être atteints par la communication des flammes. De 49 prisonniers qui étoient dans les prisons , il y en a eu quatre étouffés , deux desquels étoient déjà condamnés à la mort.

E S P A G N E.

Le Chevalier Keene , Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne , a eu au mois de Février avec Mr. Wall , Secrétaire d'Etat , quelques nouvelles

velles conférences, du résultat desquelles on a lieu d'inférer la continuation de la neutralité de cette Cour dans les différends entre l'Angleterre & la France. Le Comte de Migazzi, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, a fait connoître aussi dans une des dernières conférences, que le système de sa Cour continuoit d'être réglé sur le même principe; ce qui a été fort agréable au Roi. Sa Majesté n'a pas moins ressenti de satisfaction du sage Traité conclu & ratifié en dernier lieu entre l'Angleterre & la Prusse, que tous les autres pacifiques Potentats de l'Europe.

Tous les Navires étoient prêts à *Cadix* sur la fin de Février à en faire voile avec le Corps de mille hommes tant Infanterie que Dragons, qu'ils doivent transporter à *Buenos - Ayres*. Mr. de Zavallós, Maréchal de Camp, les y conduira, & à son arrivée dans le *Paraguay*, il prendra le commandement tant de ce Corps que de toutes les troupes du Roi dans ce pays-là. On agira ensuite de concert avec les Portugais pour y terminer le reglement des limites des deux Couronnes. Celle de Portugal a fait dans la première entreprise à ce sujet contre les sept Missions tout ce qu'on pouvoit en attendre. Elle promet de concourir aussi à la seconde & d'y employer les troupes qu'elle a dans le *Paraguay*. Ce qui n'auroit pas peu avancé cet ouvrage, c'eût été pareillement l'envoi de sa part d'un nouveau Corps en *Amérique*. Mais le désastre de *Lisbonne* ne le permet pas.

Dans l'*Andalousie* on a senti encore sur la fin de Janvier & le commencement de Février quelques légères secousses de tremblement de terre. Et si des avis de *Quito* se confirment, cette grande

grande & belle Ville, Capitale du Gouvernement Royal de l'Amérique méridionale au *Perou*, a été totalement renversée par un tremblement de terre ; mais il y a péri peu d'habitans , parce que dès le premier mouvement de la terre, tous ceux qui occupoient la Ville ont pris le parti de l'abandonner & de se sauver à la campagne.

PORTUGAL. Une preuve que les choses rentrent dans l'ordre aux environs de l'ancienne *Lisbonne*, c'est que les professions de tous les genres reprennent insensiblement leur première activité, entre-autres à *Belem* ; & la tranquillité publique n'est plus troublée par les Brigands, depuis qu'un Camp de douze Bataillons y est assemblé. On en détache alternativement des Patrouilles pour veiller à la sûreté des routes. La Flotte de *Fernambuc* est aussi partie du *Tage* : Mais les magasins de la Marine ayant été réduits en cendres, par où l'on s'est trouvé hors d'état d'équiper le Vaisseau de guerre destiné pour lui servir de convoi, on a été obligé de lui donner pour escorte un Vaisseau Garde-Côte. Les Bâtimens chargés de provisions & denrées continuent d'arriver d'*Angleterre* & d'*Irlande*, & font dissiper la disette qui a été par-tout fort grande.

Leurs Maj. & la Famille Royale, qui, depuis le desastre causé par le tremblement de terre, ont continué de s'arrêter dans leurs Barraques au voisinage de *Belem*, se rendirent par mer le 25. Janvier à *Pancas*, afin d'y passer quelques jours & d'y changer d'air, & en sont revenus très-satisfaites veiller, comme à l'ordinaire, au bien du peuple. Le Roi a résolu de faire travailler incessamment à la reconstruction du Palais de *Belem* qui a été abîmé. C'est par où il paroît que les ouvrages recommenceront. Quant à

à *Lisbonne* à reconstruire, il n'y a encore nulles dispositions qui l'indiquent, excepté la résolution où Sa Majesté semble être de ne point la placer ailleurs que dans son ancien lieu. Mais il y a des personnes qui tâchent de l'en détourner ; & , entre-autres causes données à cet égard, on lui a fait parvenir de l'étranger une Lettre * qui tend à faire voir « Que la Ville » de *Lisbonne*, si on la rebâtit dans l'emplacement où elle a existé, court les mêmes risques qu'elle vient d'essuyer par le tremblement de terre. » Les raisons physiques qu'on en donne sont, que le tremblement de terre de 1532, s'est fait au même endroit que celui du premier Novembre 1755 ; que *Lisbonne* en fut alors le centre & le foyer, comme elle l'a été dans ces derniers tems ; qu'il est naturel de présumer que la mer s'est creusée sous cette Ville de profondes cavernes, qui sont devenues comme la mine & le lieu de l'amas des matières bitumineuses & inflammables qui sont la base de l'explosion ; que l'air étant l'agent le plus efficace & le plus terrible au moment qu'il brise les cellules dans lesquelles il est comprimé, l'art des hommes ne peut éventer telles mines ; que le seul remède que la Philosophie a observé est l'éruption d'un Volcan, qui exhalant l'air par des canaux, d'où il sort par dénotation avec les matières bitumineuses, l'empêche d'exercer sa force élastique contre la surface de la terre ; qu'il faut envisager avec des yeux de Philosophe, l'utilité de ces feux souterrains qui l'exhalent par
des

* Cette Lettre est de l'Abbé de Montignot, Chanoine de Toul, Membre de la Société Royale de Nancy.

des Volcans, & que si le Mont Vésuve ne vomissoit par son bitume & sa lave par des périodes réglées, il y a long-tems que le Royaume de Naples ne subsisteroit plus.

L'Abbé de Montignot, pour détourner plus efficacement de rebâtir *Lisbonne* dans son ancien lieu, fait remarquer que l'explosion que cette Ville a souffert, n'a été qu'un second amas de bitume, de soufre & d'autres matières inflammables que les eaux de la mer y ont apportées, ou qu'elles ont mises en action ; qu'un pareil retour est toujours à craindre, quoiqu'il ait fallu deux siècles entiers pour que la matière de cette inflammation chymique s'y amassât en quantité suffisante, & y acquit le degré propre à une déflagration.

Dans des traits de ressemblance qu'il trouve entre ces deux tremblemens de terre, il observe que Jean III. qui occupoit le Trône de Portugal en 1532, n'étoit pas non plus à *Lisbonne* quand ce tremblement arriva, & qu'il fut contraint de camper plusieurs jours en rase campagne exposé à toutes les injures de l'air.

La Doûane, la Maison de la Compagnie des Indes & les Magazins sont les reconstructions qui suivront ou se feront en même-tems que le Palais de *Belem*, & peut-être à *Belem* même. On emploiera à cet usage le produit d'une augmentation de quatre pour cent des droits d'entrée & de sortie sur les marchandises, & l'épargne de l'Opéra & de la Comédie qui coutoient des sommes immenses, & qui ne subsisteront plus du moins de plusieurs années, le Roi en ayant congédié tous les Acteurs qui ont échappé au désastre de *Lisbonne*.

Depuis le 30. Janvier jusqu'à la mi-Février

on a encore eu quatre secousses dans le lieu de cette Ville détruite & ses environs, & dont deux ont été assez rudes. Un chacun obligé par-là de passer l'hiver sous des tentes & des barraques, comme il a commencé, ne s'en console qu'en jouissant d'un tems aussi doux que si l'on se trouvoit au milieu du printems.

A Oporto, Ville la plus menagée jusques-là par les tremblemens de terre, en eut le 28. Janvier trois secousses, dont la dernière a ébranlé la plûpart des maisons & endommagé quelques-unes. Ce tremblement a été accompagné d'une grande agitation des eaux de la mer. Plusieurs barques de Pêcheurs ont péri à cette occasion.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

VIENNE. Cette Cour demeure dans une tranquillité parfaite sur les broüilleries de la France avec l'Angleterre, n'adoptant d'autre système que de les regarder comme une chose éloignée d'elle, & nullement capable d'influer sur le système pacifique de l'Empire & des Etats de l'auguste Maison d'Autriche, soit en *Allemagne*, soit en *Italie* ou dans les *Pays-Bas*, quoiqu'il y ait dans la partie des Pays Bas de la domination du Roi Très-Chrétien bien des mouvemens qui se fassent de la part des François.

Le Général Holly ayant donné la démission de son Régiment de Dragons, à cause de son grand âge, l'Impératrice-Reine l'a conféré au Prince Héritaire de Modene. Le 17. Février
le

le Comte de Montecuculi, Ministre de Modene, eut une audience particulière de Sa Maj. Imp. dans laquelle il la remercia de ce nouveau gage de son amitié pour la Maison d'Est, au nom du Duc son Maître & du Prince Héréditaire. Le 22. l'Impératrice fit dans la Chapelle du Château la cérémonie de conférer l'Ordre de la Croix Etoilée, dont elle est Grande Maîtresse, à Madame l'Electrice Palatine & à Madame la Princesse Françoisse de Sultzbach, épouse du Prince frère du Duc régnant de Deux-Ponts. La Comtesse de Paar, Grande Maîtresse de la Maison de l'Impératrice, ayant procuration de ces deux Princesses, reçut en leur nom la Croix de cet Ordre, aussi illustre par son institution, que par la naissance distinguée des Chevalières qui le composent. Sa Maj. Impériale a nommé le Comte de Rosenberg, son Ministre à la Cour de Danemarck, pour aller résider à celle d'Espagne en qualité de son Envoyé Extraordinaire. Le Baron de Dietrichstein est destiné pour remplacer le Comte de Rosenberg à *Copenhagen*.

Leurs Majestés Impériales voulant bien faire l'honneur aux Ministres & aux Seigneurs de leur Cour, d'aller tour-à-tour dîner chez eux, elles firent le 25. du même mois de Février cet honneur au Prince d'Estershausen, le 26. au Comte de Khevenhuller-Metsch, Grand Chambellan, & le 27. au Prince de Saxe-Hildbourghausen. La magnificence ordinaire de ces Seigneurs éclata dans ces repas, qui furent suivis de beaux concerts.

Les levées faites en *Bobeme*, tant pour l'Infanterie que la Cavalerie & l'Artillerie ont eu tout le succès désiré. Les Etats de ce Royaume ont

ont livré actuellement leur contingent consistant en 2081 hommes.

Sur des avis certains que la Cour a eus que la maladie contagieuse qui s'étoit manifestée sur les confins de la *Transilvanie*, y a cessé, l'ordre a été envoyé au Gouverneur de cette Principauté de retirer les troupes qui formoient un cordon sur la frontière vers la *Walathie*, où le mal règne.

P R U S S E. Depuis la ratification reçue du Traité fait avec l'Angleterre le 16. Janvier, il y a de fréquentes conférences à la Cour, dont le sujet, ainsi qu'on le présume, est de trouver les moyens de pacifier les troubles qui se sont élevés par rapport à l'*Amérique-Septentrionale*, entre la France & l'Angleterre, par une juste compensation d'intérêts réciproques. Le Duc de Nivernois, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien, est souvent de ces conférences. Comme il est d'ailleurs chargé d'une commission particulière, il a reçu depuis son arrivée à *Berlin* plusieurs Couriers avec des instructions très-importantes, dont il a communiqué chaque fois le contenu au Roi, & a envoyé ensuite les Couriers à *Versailles* avec le résultat de ses conférences avec Sa Majesté. On ne peut rien ajouter aux distinctions qu'il continué de recevoir à la Cour.

Le 5. Mars le Roi donna audience au Chevalier de la Touche, Ministre ordinaire de France, qui prit congé de Sa Majesté pour aller servir en qualité de Maréchal de Camp, dans l'Armée que commandera le Maréchal Duc de Belleisle. Il est remplacé par le Marquis de Valori, qui vient d'arriver de *Paris*, & qui a déjà résidé avec applaudissement à cette Cour en qualité
de

de Ministre Plénipotentiaire de France.

L'Europe Catholique qui s'intéresse à la construction de l'Eglise Catholique de *Berlin*, aimera peut-être de voir une déduction qui a été publiée au sujet des sommes recueillies pour cette construction. Elle paroît, & l'on y montre par les raisons suivantes, qu'il étoit impossible avec un fonds de cent-dix-neuf mille sept cens vingt-un écus, de conduire l'Edifice à un autre état que celui où il se trouve actuellement. Voici comme on s'exprime à cet égard.

» Pour prendre possession du terrain que Sa
» Majesté nous assigna au sein de sa Capitale,
» dans le quartier le plus beau & le plus orné
» de monumens pour ainsi dire perpétuels, il
» s'agissoit de démolir les restes d'un antique
» rempart, & d'en vider les décombres. Le
» fossé marécageux qui le bordoit a dû être pi-
» loté, pour y asseoir une partie des fondemens.
» A cet article de dépense ont succédé la céré-
» monie de la pierre angulaire, spectacle aussi
» mémorable par l'époque & la situation, que
» par la pompe de son exécution; les souterrains
» qui serviront de sépultures magnifiques, où
» repose déjà le corps du feu Lieutenant-Général
» Comte de Rothenbourg, premier Directeur
» de cette entreprise, & qui seront dans la suite
» une ressource considérable pour l'entretien de
» l'Edifice; les apprêts particuliers qu'exige sur-
» tout dans les matériaux l'élégance de la figure
» ronde; la quantité de pierres de taille à rassem-
» bler dans un pays dont les carrières n'étoient
» pas découvertes; les statues, les bas-reliefs, les
» escaliers massifs, l'ouvrage des sculpteurs &
» des fendeurs de pierres; la charpente du dô-
» me d'une élévation de 47 pieds sur un dia-

20 mètre de 121, construite de poutres naturel-
20 lement courbées, choisies dans les forêts avec
20 une attention particulière; & entrelacées avec
20 un artifice admirable & peut-être unique;
20 enfin, le plomb laminé qui couvre une partie
20 de cette charpente : mais ce ne sont point
20 encore là toutes les sources qui ont occa-
20 sionné des dépenses considérables & particu-
20 lières à ce Bâtiment. Elles relèvent du moins,
20 par leur magnificence, la gloire de la Reli-
20 gion ! Nous en indiquerons qui ont produit
20 de très-grands fraix, que l'on eût évités en
20 toute autre situation.

20 Tels sont les délais, les retards si nuisibles
20 aux progrès du Bâtiment, occasionnés par la
20 disette des finances; les sommes que l'on a dû
20 employer pour prévenir les dommages qu'il
20 y avoit à craindre; les faux-frais qu'exigeoit
20 la nécessité de bâtir dans des saisons impro-
20 pres, à proportion que l'argent-arrivoit, &
20 de garantir promptement la charpente qui
20 avoit si long-tems été exposée aux injures de
20 l'air; le choix indispensable que l'on a dû
20 faire de plomb laminé pour couvrir cette
20 charpente, lorsqu'on auroit pû avec bien
20 moins de dépense y substituer l'ardoise, dont
20 on ne pouvoit plus risquer alors la pesanteur;
20 les différentes reprises des mêmes ouvrages,
20 qui n'eussent point eu lieu si l'on avoit pû
20 continuer l'activité du travail sans l'interrup-
20 tion des secours, & enfin les intérêts des Ca-
20 pitaux empruntés. L'Eglise est entièrement
20 achevée dans son frontispice, & dans sa pé-
20 riférie externe, si l'on en excepte la sculpture
20 du fronton, & les escaliers. La cinquième
20 partie de son dôme est couverte de plomb
20 laminé;

« laminé; l'intérieur est encore à blanchir, ainsi
« que l'extérieur de la Chapelle, dont le toit
« reste à faire; les souterrains n'ont pû être vou-
« tés, parce que l'on ne peut vider l'échaffau-
« dage interne qu'après avoir plâtré le plafond.
« C'étoit pour terminer ces différens ouvrages,
« pour en achever le plus essentiel qui étoit de
« garantir la charpente, que nous imaginâmes
« la ressource d'une Loterie; mais les générosi-
« tés annuelles de feu le Cardinal Querini nous
« mirent en état d'entretenir l'activité du tra-
« vail. Maintenant que la mort de ce magna-
« nime Bienfaiteur nous ôte ce secours, il ne
« nous reste pour tout espoir qu'une parfaite
« résignation dans les adorables dispositions de
« la Providence.

« Il nous reste une quantité considérable de
« matériaux en pierres de taille, briques, chaux
« &c. que l'on peut employer à la perfection
« de l'Edifice, & dont la valeur est comprise
« dans les 119 mille 721 écus. Notre très-gra-
« cieux Souverain nous ayant gratifié en pou-
« tres & bois d'échaffaudage pour la valeur de
« près de sept mille écus, il nous reste la char-
« pente nécessaire pour la construction des mai-
« sons qu'occuperont les Missionnaires & les
« personnes employées au service de l'Eglise. »

DIFFERENS ENDROITS.

Depuis l'arrivée à *Ratisbonne* du Bref du Pape, donné au sujet du changement de Religion du Prince Héritaire de Hesse-Cassel, le Corps des Protestans est occupé à délibérer sur la suite des mesures qu'il convient de prendre pour le soutien de la Cause Protestante dans l'Empire.

Le Corps de troupes Hessoises engagé à la solde de la Grande-Bretagne, est en pleine marche pour se rassembler à *Marbourg*, & passer de-là à *Stade*, afin de s'y embarquer. On prétend que ces troupes seront suivies de six mille hommes du Duc de Saxe-Gotha.

Le Prince Louis de Wirtemberg, Maréchal de Camp au service de France, qui se trouvoit depuis quelques semaines à *Stuttgart*, en partit le 25. Février avec une nombreuse suite en conséquence d'un ordre qu'il avoit reçu du Roi Très-Chrétien. Ce Prince se rend en *Provence*, pour y commander, comme on le prétend, un Corps de troupes qui s'assemble dans cette Province, & qui paroît destiné à une expédition secrète. Le Duc régnant son frère a fait sur la fin de Février une nombreuse promotion dans ses troupes, qui sont maintenant dans un très-bon état, & augmentées de quelques Compagnies de Grenadiers.

L'Electeur Palatin & l'Electrice son Epouse arriverent le 9. Mars ds leur résidence, à *Bonn*, où l'Electeur de Cologne, qui les a reçus avec les plus grandes marques d'affection, n'a rien négligé pour leur procurer de l'agrément pendant le séjour qu'ils ont fait à *Bonn*, & d'où ils sont retournés à *Dusseldorp*.

On a eu encore sur la fin de Février & le commencement de Mars, en divers endroits de l'Allemagne des secousses de tremblement de terre. Elles ont, entre-autres, été bien sensibles à *Aix-la-Chapelle*. L'ébranlement qu'elles causèrent aux maisons la nuit du 3. au 4. Mars à onze heures, pendant leur durée qui fut d'un quart d'heure sans discontinuer, ne fut cependant pas violent. A minuit trois quarts, survint un second tremblement, dont les secousses fu-
rent

rent plus rudes. Depuis deux jusqu'à cinq heures du matin, toujours de la même nuit, on en ressentit encore quatre. La même chose a été dans les environs d'*Aix-la-Chapelle*. On peut se persuader que l'allarme & la frayeur n'y ont pas manqué. On n'en revient pas jusqu'à présent. Les prières publiques à Dieu continuent avec ferveur dans toute cette Ville. A *Cologne* & ses environs les tremblemens de terre ont été dans le même-tems assez violens.

Le Comte Joseph de Wolsfeg-Zeil-Wurzach, Echanfon Héréditaire de l'Empire, second Diacre & Chanoine Capitulaire de l'Eglise Métropolitaine de Cologne, fut élu le 26. Février Grand Ecolâtre de la même Eglise à la place du feu Electeur de Treves.

TREVES. Le Comte de Bassenheim a été envoyé par le nouvel Electeur aux Cours de *Bonn* & de *Dusseldorp*, où il s'est acquitté de la commission dont il étoit chargé de notifier le décès du feu Electeur de Treves & l'avénement de son successeur à la Dignité Electorale; ce qui s'est passé avec les cérémonies accoutumées. Le Baron de Dahlberg a exécuté une pareille commission auprès de l'Electeur de Mayence.

Le 21. Son Altesse Electorale s'étant mise en chemin de *Coblence* avec une grande partie de sa Cour, vers sa Métropole, elle arriva le 24. à onze heures du matin à *Schweich* dans le Baillage de *Phalzel*, & descendit à la Maison appartenante à l'Abbaye de Saint Maximin, où l'Abbé de ce nom eut l'honneur de recevoir Son Alt. Electorale & de lui donner un magnifique dîner, après lequel elle passa la Moselle sur un pont de bateaux, construit à cet effet. Tous les Bateliers, habillés de blanc uniformément & tenant

leurs crocs peints en bleu & blanc , formoient une double haye sur le pont. Une foule de Païsans, accourus des environs, bordoient les chemins de trois lieues de long, & faisoient rétentir l'air de leurs instrumens de musique & de leurs cris de joye. Des canons & des boîtes plantés à *Schweich*, à la *Quinte*, à *Thilsbourg*, *Pfalzel* & derrière l'Abbaye de Saint Maximin, firent des décharges continuelles pendant la marche, ainsi que l'artillerie des remparts. Devant la porte de la campagne, les Ecoliers étoient rangés avec leurs drapeaux déployés, ainsi que trois Compagnies de jeunes hommes, dont une de Grenadiers; ensuite venoit une Compagnie Bourgeoise avec sa musique militaire. Dans la Ville les autres Compagnies de la Bourgeoisie sous les armes avec leurs drapeaux, tambours & siffres, & la garnison, formoient deux hayes jusques au Palais Electoral, devant lequel les Gardes du Corps paradoient avec leurs trompettes & timbales.

Pendant qu'on faisoit toutes ces dispositions dans la Ville, les Barons de Boos & de Quadt, Stadthalter & Grand Chantre, partirent de *Treves* pour aller au-devant de l'Electeur jusques à *Schweich*, où ils dînerent avec Son Alt. Electorale. Ils étoient accompagnés d'une Compagnie Bourgeoise de Cuirassiers, juste-au-corps bleu, veste rouge, & très-bien montée, ayant leurs trompettes & timbales, & deux riches Etendarts, l'un aux armes de l'Electeur & l'autre à celles du Stadthalter; d'une Compagnie de Hussars, avec son Etendart, également bien montée & équipée, & des Etudiens en Droit, tous habillés en Courriers. Vers les quatre heures de l'après midi, Son Alt. Electorale fit son entrée dans sa Capitale.

Capitale. La marche étoit ouverte par les Compagnies Bourgeoises ; trois carrosses, chacun à six chevaux & remplis de Gentilshommes, suivoient. L'Electeur venoit ensuite dans son carrosse, précédé des Etudiens en Droit, leurs postillons sonnant tous du cornet, & entouré des Batelliers sur deux files. La Compagnie des Hussars Bourgeois fermoit la marche.

Le carrosse de l'Electeur s'arrêta à la porte de St. Simeon, où le Magistrat, après une harangue faite par le Syndic Severini, lui présenta les clefs de la Ville, que Son Alt. Electorale toucha de la main. Après quoi elle donna à la Ville, comme le Syndic l'en avoit priée, la Bénédiction Archiépiscopeale. La marche continua ensuite au bruit des canons & aux acclamations continues d'un peuple innombrable vers le Palais Electoral, où Son Alt. Elect. fut complimentée à la descente du carrosse par le Grand Chapitre en Corps, qui la conduisit à son appartement. Après s'y être arrêtée quelques minutes, elle en sortit, donna audience au Grand Chapitre, à Mr. de Hontheim, Evêque-Suffragant & à quelques autres personnes de rang, remettant au lendemain à donner audience aux Cours & Tribunaux.

Le 26. à neuf heures & demie du matin, tout le Clergé Séculier & Régulier, ayant M. le Suffragant à la tête, s'est rendu sur la place du Dôme. L'Electeur est arrivé dans son carrosse de parade, deux Chanoines Capitulaires, Messieurs de Boos & de Quadt, comme Députés sur les devants, précédé par les Valets de pied, les Officiers, Conseillers, Chambellans, Ministres &c. & suivi des Pages, des Chapelains, Chanoines & d'un carrosse superbe. A la descente M. le Suffragant fit à son

Son Altesse Emc. une Harangue en Langue Latine, dont voici la traduction.

La Sainte Eglise de Treves, cette belle Vierge sans tache & sans rides, attend son JEAN-PHILIPPE; tendre Eponse, elle tend les bras à son Epoux bien-aimé.

Elle reconnoit en vous, Prince Eminentissime, l'héritier & le successeur de tant de Saints & grands Pontifs, qui ont édifié l'Eglise de Dieu par leur parole, leurs écrits & leur exemple; qui ont soutenu la gloire de l'Empire Romain par leurs conseils, leurs armes & leur fidélité; qui, par leur justice & prudence ont gouverné heureusement ce vaste Archidiocèse. Elle a eu dans Maximin, dans Nicet, & pour ne point parler de plusieurs autres, dans Jean de Petra, des défenseurs intrépides de la Foi Orthodoxe. Elle a donné à l'Empire & à la Patrie Germanique de zélés Protécteurs de ses Loix dans Brunon, Conon de Falckenstein, & en particulier dans ce grand Prince François-George, qui étant enlevé depuis peu à nos yeux, ne le sera jamais à nos cœurs. Elle a eu des Boulevards inébranlables du Temporel de son Electorat dans Baudouin de Luxembourg, Jacques d'Eltz & plusieurs autres. Mais ce qui est au-dessus de tout ceci & approche les Princes de la Terre de plus près du Tout-Puissant, qu'ils représentent, elle a eu des Pères de la Patrie, qui ont fait les délices du peuple, dans Charles-Gaspar de Petra & Jean Hugo d'Orsbeck, dont nos Pères ne nous ont jamais fait le récit des grandes actions sans l'animer de larmes de joye.

Ce même sang, qui couloit dans les veines de ces deux derniers Archevêques, coule dans les vôtres, Prince Eminentissime, & nous est un garant infailible, que marchant sur leurs traces,
vous

vous gouvernerez vos peuples avec la même tendresse & le même amour. Entrez donc dans l'héritage de vos Pères, entrez dans ce saint héritage ; que votre entrée soit joyeuse , glorieuse , pacifique. Daigne le Tout-Puissant la combler de ses bénédictions : daigne sa Bonté infinie vous donner la grace d'en jouir en paix & en repos pendant une longue suite d'années ; qu'aucune adversité , qu'aucun revers ne puisse jamais troubler cette possession ; qu'il reste seulement un doute ou une contestation , savoir , si l'amour du Prince pour ses Sujets l'emporte sur celui de ceux-ci pour leur Prince.

Son Alt. Eme , qui possède à fond l'Histoire de son Eglise , écouta avec attention le précis lumineux que cette Harangue lui en retraçoit. Lorsque M. le Suffragant eut cessé de parler , le Grand Chapitre la reçut à l'entrée de l'Eglise , le Grand Doyen lui présenta l'eau benite & l'encens , le Grand Trésorier lui mit l'Etole & la Chappe , le Prince étoit en rochet & camail ; le Grand Doyen lui donna un cierge blanc , & le Grand Chapitre précédant , la conduisit au maître Autel. Le Suffragant , les Abbés & le Clergé suivoient. Après s'être assis dans un fauteuil , placé sur l'estrade de l'Autel du côté de l'Evangile , le Grand Doyen & le Grand Chapitre l'embrassèrent. Son Alt. fut ensuite conduite sous le dais dans la forme où étant à genoux , le Suffragant au milieu du Chœur , entonna le *Te Deum* , lequel fut repris par la musique. La cérémonie finie , on reconduisit le Prince à pied au Palais dans le même ordre qu'il en étoit sorti , Mr. de Worsberg portoit la Croffe , le Comte de Bassenheim la Mitre , Mr. de Wilberg l'Epée.

Le 27. jour fixé pour l'hommage de cette
Résidence

Résidence Electorale de Treves, le Baron de Boos, Grand Doyen & le Baron de Quadt, Grand Chantre, Députés du Grand Chapitre, allerent prendre l'Electeur au Palais. Son Alt. Eme, en soutanne noire & le chapeau sur la tête, se rendit au Marché avec le même cortège, qui l'avoit accompagné la veille à l'Eglise. Elle se plaça sur un Trône élevé sur une spacieuse Estrade couverte de drap rouge. Les Députés s'assirent un peu en arrière sur des chaises; le Grand Maréchal, habillé à l'Espagnol, portant l'Epée Electorale nue se plaça à la droite, ainsi que les Ministres, Chambellans & Seigneurs; les Conseillers Privés, Auliques & des Finances se rangerent à la gauche. Le Syndic de la Ville adressa au nom du Magistrat & de la Bourgeoisie rangée devant le Trône, une belle harangue à Son Alt. Eme. Le Chancelier y répondit avec beaucoup d'éloquence, après quoi il lût le serment de fidélité, que le Magistrat & la Bourgeoisie répéterent article par article, les doigts élevés vers le Ciel. Le Magistrat eut ensuite l'honneur de toucher la main de l'Electeur & de la baiser; honneur qui fut aussi accordé à la Bourgeoisie. Après cette cérémonie, pendant laquelle l'air rétentit de décharges continuelles des canons & des fanfares, des trompettes & timbales, l'Electeur retourna au Palais & donna diverses audiences. A midi il y eut de nouveau grande table. Vers le soir Son Alt. alla voir les illuminations qu'on avoit préparées, & alluma elle-même par une fusée un feu d'artifice, élevé vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, lequel fut exécuté avec beaucoup de succès. Le Magistrat eut ensuite l'honneur de présenter en son Hôtel un souper somptueux à Son Alt. Electorale. Pendant

roul

tout ce tems plusieurs fontaines de vin coulerent en divers endroits pour le peuple. A dix heures l'Electeur se retira.

Le 28. Son Alt. Electorale fit distribuer une somme considérable d'argent aux pauvres, & couler du vin pour la Bourgeoisie.

Il arriva le 5. un Courier de Rome à Treves avec le *Pallium* pour l'Archevêque-Electeur. Le 7. Mars Son A. E. s'est renduë avec un grand cortège & en gala à l'Eglise Métropolitaine, où M. de Hontheim, Evêque de Miriosite & Suffragant, a célébré la grande Messe, après laquelle Son Alt. Elect., revêtuë de ses habits pontificaux, s'est avancée jusques aux marches du maître Autel. Elle s'y est mise à genoux, & a lû elle-même la Bulle du Pape & prêté son serment entre les mains du Suffragant, qui étoit sur son Faldistoire, & qui l'a ensuite revêtuë du *Pallium*. Ce Prélat ayant entonné le *Te Deum*, l'Electeur est remonté sur son Trône & a entendu cet Hymne chanté par la musique. Son Alt. Electorale étant retournée peu après à son Palais, elle y donna une audience solennelle au Baron François de Dahlberg, Ambassadeur de l'Electeur de Mayence, qu'un Chambellan avoit été prendre dans un carrosse de la Cour à six chevaux. Après l'audience il y eut grande table, où le Baron de Dahlberg a eu un couvert de vermeille & un fauteuil. Tout le Grand Chapitre a dîné à la Cour. Son Alt. Elect. a déclaré en même-tems une promotion, par laquelle le Baron de Kesseltadt, Chanoine de la Métropolitaine, a été fait Conseiller Intime; le Baron de Bos, Grand Bailli de *Sayn*, & le Lieutenant-Colonel de Rumelin, Conseiller des Guerres.

Jamais Treves n'a montré plus de joye à pareilles

reilles cérémonies pour aucun Electeur ; aussi l'Electeur régnant est d'une affabilité & d'une bonté qui lui gagnent tous les cœurs.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

A N G L E T E R R E. I. Si l'on pouvoit compter sur ce que des apparences semblent indiquer, il y auroit lieu à se flatter de voir bientôt une heureuse ouverture pour la cessation des troubles entre cette Couronne & celle de France. Les conférences de Mr. Michel, Ministre chargé des affaires du Roi de Prusse, avec le Comte de Holdernesse, Secrétaire d'Etat, fait naître ces apparences. Elles sont assiduës, depuis qu'il a remis à ce Seigneur la ratification de Sa Maj. Prussienne au Traité de Neutralité conclu le 16. Janvier dernier, & que notre Journal de Mars a rapporté, page 187. Ses instructions sont amples, les Courtiers qu'il reçoit de *Berlin* sont fréquens, & ses dépêches des plus importantes.

Quoiqu'il en soit, les grands préparatifs de guerre que fait la France par terre & par mer, & son dessein apparent ou simulé pour une descente dans les Isles Britanniques, porte à redoubler ceux qu'on a commencés, & à mettre tout en œuvre afin de pouvoir se mesurer avec cette Puissance. Par une suite de ces dispositions on va former un nouveau Régiment destiné à être employé en *Amérique*, dont le Comte de Loudon,

doun, nouveau Gouverneur de la Virginie, fera Chef, avec cette condition qu'un tiers des Officiers sera composé d'Anglois, d'Irlandois & d'Ecossois ; un autre d'Américains, & le dernier tiers de Protestans étrangers. Le Roi a aussi donné ordre de préparer les équipages de campagne ; que les Officiers des Régimens des Gardes eussent à préparer les leurs, & que tous ceux des troupes de terre des trois Royaumes eussent à retourner à leurs postes. Il a été ordonné en même-tems aux deux Bataillons des Gardes du Corps & aux deux Escadrons de Grenadiers de la Garde à cheval, de se tenir prêts à marcher au premier avis. On attend les six mille hommes de troupes auxiliaires d'Hollande, de même que les Hessois, & les troupes du Duc de Saxe-Gotha. On fait des dispositions pour un campement. On continuë à rassembler des Matelots en aussi grand nombre qu'il est possible pour le service de la Flotte, par une prorogation jusqu'au premier Avril présent mois, des gratifications accordées à ceux qui se présenteront pour servir sur les Vaisseaux de la Flotte Royale. On a visité toutes les Côtes, & ordonné les mesures qu'il conviendra de prendre pour leur sûreté. Le Duc de Cumberland lui-même, accompagné du Duc de Marlborough, du Chevalier Jean Ligonier, de plusieurs autres personnes de distinction & de divers Ingénieurs, s'est rendu le premier Mars de Londres à Chatam, en a visité les fortifications, & enjoint que quelques détachemens de Marine eussent à marcher à Deptford, à Greenwich, à Woolwich & dans quelques lieux voisins, pour veiller à la sûreté de ces différens endroits ; de-là il s'est rendu à Cantorbery, puis à Douvres, & il revint à Londres

dres le 7. On public que ce Prince y retournera dans peu, & qu'il établira ses quartiers dans le Comté de *Kent* & dans celui de *Suffex*, pour y demeurer jusqu'à ce que l'on soit en état de juger de l'objet des desseins des François, contre la Grande-Bretagne. Soixante pièces de canon que l'on a tirées de la Tour, ont été envoyées dans les Comtés qu'on vient de nommer. On travaille à l'érection de quelques Forts vers *Portsmouth*, *Plymouth* & autres lieux. La même chose se pratique en *Irlande*, où l'on va rassembler un Camp de dix mille hommes. On renforce la garnison de l'Isle de *Minorque* par un envoi de troupes, à cause d'une apparence qu'elle est menacée. Nombre de Bâtimens montés de vingt pièces de canon, croisent actuellement sur les côtes de France qui bordent le Canal de la *Manche*; & l'Amiral Osborne, qui a arboré son Pavillon à bord du Vaisseau de guerre le *Terrible*, se tient prêt à mettre en mer au premier ordre, avec les Vaisseaux de guerre qui composeront l'Escadre dont il aura le commandement.

Telles sont en gros les mesures que le Gouvernement juge nécessaires dans le tems présent. Il y a ajouté le 9. Mars un *embargo* pour six semaines sur les Vaisseaux, qui, à l'arrivée de ses ordres, se trouveroient dans les Ports d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Il a fait notifier en même-tems, que les Navires chargés de matériaux de construction pour *Lisbonne* devoient en être exceptés. Comme un *embargo* suppose assez ordinairement le projet d'une expédition, le public infère de celui-ci qu'il y a quelque dessein sur le rasis. Il se confirme dans la même idée par un ordre qui a été donné de préparer plusieurs

plusieurs Galliottes à bombes. Et le Roi a déclaré que si son Royaume étoit troublé par une invasion, il se mettroit à la tête des troupes, afin d'agir en personne pour la défense d'une Nation du dévouement & de la fidélité de laquelle il a reçu des preuves si convaincantes.

II. Ce qui cause une peine infinie au Gouvernement, ce sont les lamentables détails des cruautés affreuses qu'on apprend à la continuë qui se commettent dans quelques districts de la *Pensilvanie*, & entre autres dans celui qui porte le nom de Comté de *Northampton*, par les Indiens affectionnés aux François. Ils y sont tombés depuis peu comme des monstres qu'un pouvoir infernal feroit agir, brulant, saccageant, massacrant, tuant tout ce qui s'offroit à leurs mains, & exerçant sur les Sujets de la Grande-Bretagne des inhumanités si affreuses que le détail en fait frémir. On a reçu à *Londres* les noms des infortunés que ces Barbares ont sacrifiés à leur rage & à leur violence, dont l'excès passe chez eux pour la marque simple & naturelle de l'inimitié, & de la fidélité qu'ils doivent aux Nations dont ils se déclarent les amis. Ces calamités sous lesquelles gémissent ceux qui, nés sous des climats plus heureux, sont sensibles à l'humanité, font espérer que les maux des *Pensilvaniens*, qui pourroient menacer d'autres Colonies, seront des motifs assez puissans pour faire impression sur les cœurs de ceux qui peuvent contribuer, de quelque manière que ce soit, au retour de la paix troublée dans ces contrées éloignées, pour les Limites qui sont en dispute.

III. Malgré la crise des affaires, le Paquebot
pour

pour la correspondance des Lettres entre l'Angleterre & la France, continuë de faire en la manière accoutumée, le trajet depuis *Douvres* jusqu'à *Calais*. Il a seulement été récommandé au Maître de ce Pacquebot, d'user de circonspection par rapport aux personnes qui voudront profiter de cette voye pour passer d'un Royaume dans l'autre, parce qu'on est informé qu'il y a beaucoup d'adhérens de la Maison Stuard en divers endroits de la *Flandres*, & peut-être la personne même du fils du Prétendant.

IV. Le Parlement assemblé ne présente de remarque que ce qui suit. Le 25. Février la Chambre des Communes résolut en grand Comité, que pour contribuer aux moyens de lever le gros subside que demandent les circonstances présentes, on imposeroit sur la vaisselle d'argent une taxe de cinq shellings depuis 30 onces jusqu'à 50, une de dix shellings sur chaque 50 onces, & ainsi à proportion d'une plus grande quantité; une augmentation de six sols du droit imposé sur chaque jeu de Cartes, & une augmentation de cinq shellings du droit sur chaque paire de Dez-à-jouer. La même Chambre, par une suite de son attention pour le soutien des mesures présentes, ayant donné ordre de porter un Bill pour accorder au Roi une somme de deux millions de livres sterlings, dont la levée se feroit par des annuités & par l'établissement d'une Lotterie, ce Bill fut passé le premier Mars. Le 9. du même mois le Roi s'est rendu à Chambre des Pairs, où, après avoir mandé les Communes, il a donné son consentement à plusieurs Actes, dont voici les principaux.

Acte pour accorder au Roi la somme de deux millions

millions de livres sterlings pour être levée par voye d'annuités & par la voye d'une Lotterie, en appliquant l'une & l'autre au fonds d'amortissement établi sous l'autorité du Parlement, & pour donner plus d'étendue aux Loix faites en Irlande contre les Lotteries particulières & illécites.

Acte pour recruter plus promptement & plus efficacement les troupes de terre de Sa Maj. & ses troupes de marine.

Acte pour mieux regler les troupes de marine pendant qu'elles sont à terre.

Acte pour autoriser Sa Maj. à accorder des commissions à un certain nombre de Protestans étrangers qui ont servi hors du pays en qualité d'Officiers & d'Ingénieurs, afin de servir & d'avoir le rang comme Officiers & Ingénieurs en *Amérique* seulement, sous certaines restrictions & qualifications.

V. On a arrêté dans le Conseil du Roi le plan d'opérations que l'on suivra cette année, tant sur mer que sur terre. Le Lord Anson, qui a été consulté sur celles de mer, sera chargé du soin principal de les mettre en exécution. Mais il peut se faire un changement à ce plan en le dirigeant sur les opérations des François, qu'on ne pénètre point encore, quoique leurs préparatifs soient de tous les côtés immenses. A tout événement, on se prépare aussi à agir efficacement contre eux pour le soutien des droits de la Couronne en *Amérique*, & pour la défense des trois Royaumes : Tout est mis en œuvre à cet effet; & le tems approchant pour mettre les Escadres en mer, les Armées en campagne, on peut s'attendre à voir bientôt paroître quelque chose de toutes ces dispositions.

VI. On se promet toujours que l'Espagne ne prendra aucune part aux démêlés présens qu'on a avec la France. Aussi, par une suite des égards que le Gouvernement témoigne envers cette Couronne, la Chambre des Communes n'a pas balancé d'adjuger un dédommagement de treize mille livres aux propriétaires d'un Vaisseau Espagnol appelé l'*Anna-Marie & St. Felix*, pris aux Indes-Occidentales par l'Amiral Knowles, dans le tems que cet Amiral croisoit avec une Escadre dans les Mers de ce pays-là.

Par la précaution que les François ont prise de ne plus naviger que sous des Convois, les Vaisseaux Anglois n'ont fait sur eux, depuis bien du tems, que deux prises; l'une près de *Cadix*, qu'ils réclament comme ayant été faite sous le canon du Port; & une autre ailleurs. La première étoit très richement chargée.

H O L L A N D E.

Le Marquis de Bonnac & le Comte d'Affry, Ministres de France, & le Colonel Yorke, Ministre de la Grande-Bretagne, mettent, par les divers Mémoires qu'ils présentent à l'Etat, la République des Provinces-Unies, dans une situation aussi critique où elle se soit trouvée dans aucuns tems. Voulant conserver l'amitié des deux Puissances qui s'aigrissent pour leurs possessions en *Amérique*, elle auroit souhaité que l'Angleterre ne se fût point trouvée dans le besoin des six mille hommes de troupes auxiliaires dont la réquisition lui a été faite; parce qu'en les accordant elle déclare que le cas de l'alliance existe, que les Anglois sont les attaqués, & les François les agresseurs. Il s'agit donc de prononcer, pour ainsi dire, entre la Grande-Bretagne & la France, & l'on peut se persuader

persuader conséquemment que les conférences & les délibérations sont bien sérieuses présentement à *La Haye*, où les Courriers arrivent toujours fréquemment aux Ministres, qu'on vient de nommer, de même qu'à celui de Prusse.

Comme nous n'avons pas encore donné le Mémoire par lequel le Colonel *Yorke* a fait le 13. Février la réquisition des six mille hommes de l'Etat, nous croyons devoir la rapporter. En voici les termes.

Malgré les preuves réitérées que le Roi mon Maître a données à toute l'Europe de son désir pour la conservation de la paix ; malgré les soins que Sa Majesté a pris pour empêcher que la guerre ne troublât la tranquillité de ses Alliés, & pour en éloigner la cause de cette partie du monde, elle se trouve enfin menacée de la voir allumée dans ses propres Royaumes.

J'ai ordre de communiquer à Vos Hautes Puissances les avis que Sa Maj. reçoit de tous côtés des préparatifs prodigieux qui se font en France pour faire une descente dans les Isles Britanniques. Cette Puissance, loin de rendre justice à l'Angleterre sur les prétentions fondées sur les Traités les plus solennels, vient d'ajouter l'insulte à l'injustice ; & dans les représentations mêmes, qu'elle a jugé à propos de faire, elle s'est servie de termes qui blessent également la bien-séance & les égards particuliers qui sont dûs aux Souverains. Vos Hautes Puissances ont été témoins de cette démarche avec toute l'Europe. Elles ont pareillement été témoins de la modération avec laquelle le Roi a fait répondre à ces représentations. Mais un exemple si digne d'imitation ne paroît pas avoir fait la moindre impression sur la Cour de Versailles : elle continue

toujours à poursuivre avec ostentation ses projets ambitieux. Ses Armées sont déjà en marche de tous côtés. Un formidable embarquement se prépare. Le Port de Dunkerque, monument de la mauvaise foi de nos voisins, reprend son ancien état, au dépit des représentations les plus fortes & les plus amiables des Ambassadeurs de Sa Maj. & des Etats Généraux. Les Régîtres de Vos Hautes Puissances sont garants, que ceci est une violation notoire des Traités & une agression manifeste. Elle est soutenue par cent-vingt Bateaux, qui sont en mouvement. Les Côtes de l'Océan fourmillent de troupes ; les chemins de Flandres, de la Normandie & de la Bretagne ne se desemplissent point d'artillerie, de munitions de guerre, d'armes, de toute espèce de provisions ; en un mot, de tout l'attirail d'une grande entreprise ; & pour ne laisser aucun doute sur leur destination, les Ministres de France dans toutes les Cours de l'Europe annoncent hautement des invasions dans la Grande-Bretagne & dans l'Irlande.

Vos Hautes Puissances sont trop éclairées pour qu'il soit nécessaire de leur représenter combien la République est intéressée à la conservation de la Grande-Bretagne & de la Succession Protestante dans la glorieuse Maison de Sa Majesté, que la France a tenté plus d'une fois à renverser. Il y a déjà toutes sortes d'indices qu'un pareil projet éclatera au premier jour. La prudence exige qu'on le prévienne à tems.

Le Roi ne s'effraye point aux apparences menaçantes, mais il est résolu de ne négliger aucune précaution pour en prévenir les effets. Il place sa confiance dans la Providence Divine, dans la justice de sa cause, & dans la fidélité & bra-

vours

Bonne de ses Sujets. En même-tems, l'amour qu'il porte à ses peuples, son attention à leur sûreté & à celle de leur liberté & de leur Religion, son désir de mettre toutes ses Côtes à l'abri des ravages d'un ennemi, sont autant de motifs pressans qui l'obligent de réclamer le secours de six mille hommes, que les Provinces-Unies se sont engagées de lui donner pour la défense de ses Royaumes. Sa Majesté a eu tant de preuves en différentes occasions de la bonne foi de la République à remplir ses engagemens, & de sa constante amitié pour sa personne Royale; qu'elle ne sauroit douter un instant que les six mille hommes ne soient d'abord prêts à s'embarquer, & Sa Maj. enverra sans délai les Vaisseaux nécessaires à leur transport.

Ces Vaisseaux avec les Bâtimens de transport nécessaires sont déjà arrivés dans la Meuse; & le Colonel Durand, chargé de conduire en Angleterre les troupes dont il est question, étant arrivé de Londres à La Haye, a communiqué le sujet de sa commission aux Membres du Gouvernement. Le Comte d'Affry en a pris sujet d'une nouvelle conférence, le Colonel Yorke d'une autre; le Chevalier de Mann, Envoyé Extraordinaire du Landgrave de Hesse-Cassel, a eu aussi de suite un entretien avec les principaux Membres de l'Etat sur des dépêches qu'il avoit reçues de sa Cour, par rapport à la marche des troupes Hessoises qui passent en Angleterre. Depuis lors plusieurs Couriers sont arrivés du dehors; il en est passé d'autres de différentes Cours. Les affaires sont ainsi dans une situation à devenir plus importantes de jour en jour.

PAYS-BAS FRANCOIS.

Tout est dans une agitation extraordinaire en *Flandres*, où les préparatifs de guerre ne sauroient être plus grands le long des Côtes. On peut en dire autant de tout le Royaume de France. Les dépenses qu'ils occasionnent ne le sont pas moins, & font juger que la Cour de *Versailles* ne veut effectuer le projet auquel elle se dispose, qu'après que toutes les mesures seront achevées de prendre pour en exécuter les opérations. Le travail dans les Arsenaux & dans les Forges de *Douay* n'a jamais été si fort. Depuis le 4. Février jusqu'à la mi-Mars on n'a vu que Convois nombreux de plusieurs centaines de Charettes chargées de canons & d'affuts, parties de cette Ville pour marcher à la file les uns des autres, & dont la destination est pour la *Bretagne* & la *Normandie*. De *Valenciennes* grand nombre de Charettes sont au contraire arrivées à *Douay* avec des boulets & d'autres munitions de guerre. Plusieurs Barques sont arrivées à *Lire* avec des ustenciles, des attirails de guerre & des munitions pour les Places de la Côte. A *Calais*, à *Boulogne*, à *Dunkerque* il est arrivé aussi beaucoup de munitions de guerre, de poudre, de boulets, de bombes, de canons, de mortiers, d'affuts, de biscuit dans des caisses, & de farine qu'on y a transportés sur des Bilandres. Ces munitions ont été portées tout de suite dans les Forts, comme le Fort de *Mulet* & celui de la Citadelle nommé le Fort *Lapin*. Six pièces de canon ont été transportées à *Mardyck*, où un Capitaine & 50 hommes montent tous les jours la garde. Les milices du *Boulonnois* & les deux

Régi-

Régimens de Cavalerie de ce pays sont en marche ; & quoique l'on eut fait depuis peu une levée particulière de Matelots à *Boulogne* , on doit y en faire encore une plus considérable. A *Bourbourg* on tient des Ecuries préparées pour quelques Escadrons de Dragons qui doivent prendre leurs quartiers dans cet endroit-là. Tous les Pontons vont aussi de diverses Villes à leur destination. Les troupes sont par tout en mouvement. Celles qui doivent être distribuées le long des Côtes , depuis *Dunkerque* jusqu'à *Bayonne* , formeront ensemble 125 Bataillons. Tous les Régimens se pourvoient d'ustensiles de campagne , mais les Officiers sont dispensés de se pourvoir de chevaux. On fait les dispositions pour un Camp indiqué entre *Boulogne* & *Calais*. Les Bâtimens Anglois arrêtés à *Dunkerque* , doivent être armés en guerre , de même que ceux qui se trouvoient dans les autres Ports de France , lorsqu'on les a arrêtés. Enfin il n'y a de dispositions qui ne se fassent pour divers coups d'éclats à paroître dans leur tems.

Quant aux Pays-Bas de la domination de l'Impératrice-Reine , on y est constamment dans la tranquillité. Mais si des circonstances jusques ici imprévûës déterminoient la Cour de *Vienne* à y faire marcher des troupes , il y a apparence qu'elles consisteront en dix Régimens , savoir , six d'Infanterie , deux de Cavalerie & deux de Hussars. Il passe en ces Pays beaucoup d'Anglois , obligés de se retirer de France , à l'occasion d'un ordre qu'ils ont reçu de sortir de ce Royaume. Plusieurs d'entre-eux , qui étoient établis dans les Ports de mer , avoient demandé qu'il leur fût permis de s'y arrêter encore quelque-tems , mais ils n'ont pû l'obtenir.

Dans

Dans les environs de la *Meuse*, il y a encore
 eu jusqu'au commencement de Mars divers
 mouvemens de la terre, qui entretiennent par-
 tout la frayeur.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
 en FRANCE, depuis le mois dernier.*

*Suite de
 l'affaire du
 Parlement
 avec le
 Grand Con-
 seil.*

I. **S**I les démêlés de cette Couronne avec
 celle de la Grande-Bretagne font grand
 bruit, le différend du Parlement de *Paris* avec
 le Grand Conseil en fait également. On a com-
 mencé & continué dans nos Journaux d'en mar-
 quer la cause. Nous allons rapporter ce qui s'en
 présente depuis.

Le Parlement, pour maintenir les droits qu'il
 réclame contre l'exercice de la juridiction du
 Grand Conseil, ayant rendu le 13. Février un
 Arrêt par lequel il prononçoit interdiction contre
 les Juges des Sièges de son ressort qui avoient
 procédé à la publication & à l'enrégistrement de
 la Déclaration du Roi, du 10. Octobre dernier,
 rendu en faveur du Grand Conseil; ce Conseil
 autorisé par les ordres de Sa Majesté, rendit le
 14. un Arrêt qui déclaroit nuls & incompetens
 les ordres donnés par le Parlement, au préjudice
 de cette même Déclaration. Surquoi l'on obser-
 ve, que dans la délibération que le Grand Con-
 seil tint le 14. à ce sujet, il y eut de grands dé-
 bats, & que l'Arrêt n'y fut résolu qu'à la plura-
 lité de seize voix contre quatorze.

Le Parlement, qui considéra cette démarche
 comme notoirement contraire à ses droits, en
 ce que l'Arrêt du 14. avoit eu son effet, auroit
 rendu

rendu le Grand Conseil supérieur à cette Compagnie & aux autres Parlemens du Royaume, fit le 17. , dans l'assemblée des Chambres, un Arrêté par lequel la démarche du Grand Conseil étoit déclarée indécente, tendant à troubler & à renverser la Police du Royaume, opposée aux Loix fondamentales de la Monarchie, ainsi qu'à l'autorité Souveraine du Roi dans la Cour des Pairs, & ordonnant en conséquence, que les Princes & les Pairs du Royaume seroient invités de se rendre le 18. au Parlement, pour aviser avec l'assemblée des Chambres, au parti qu'il conviendrait de prendre à cet égard.

Le Parlement fut assemblé le 18. dès les sept heures du matin, parce qu'il étoit venu pendant la nuit un ordre de *Versailles* adressé à Mr. de Maupeou, premier Président, pour que la Compagnie eut à faire une petite Députation au Roi sur les onze heures du matin. On attendoit à dix heures les Princes & les Pairs du Royaume, conformément à l'invitation qui leur avoit été faite la veille : Mais il vint de leur part des Seigneurs & des Gentilshommes, qui remirent des Lettres par lesquelles ils déclaroient, que des défenses qu'ils avoient reçues du Roi les mettoient dans l'impossibilité de venir prendre leur place à l'assemblée des Chambres, ajoutant, qu'ils étoient mortifiés de l'obstacle qui les empêchoit de s'y trouver, & de ne pouvoir, par la même raison, donner à la Compagnie une preuve de leur attachement pour elle, & de l'honneur qu'ils se feroient toujours d'être unis au Parlement. La Lettre du Duc d'Orleans, présentée par le Marquis de Pons, étoit des plus formelles sur cet article, aussi-bien que celles qui furent requises de la part du Comte de Clermont, du Prince

Prince de Conti, du Comte de la Marche & de tous les Pairs qui se firent excuser.

Au lieu de la petite Députation mandée à *Versailles*, le Parlement jugea convenable, vû l'importance des matières dont il s'agissoit, d'y en envoyer une dans la forme ordinaire, afin de représenter au Roi, que les défenses qu'il lui avoit plû de faire aux Princes de son sang & aux Pairs, de se rendre à l'invitation qu'ils avoient reçûe de venir au Parlement, étoient également contraires au droit que la naissance leur donnoit, à la Dignité de la Pairie & au bien du service de Sa Majesté, sur-tout dans les circonstances actuelles où les Loix fondamentales de la Monarchie étoient attaquées.

La Députation s'étant renduë à *Versailles*, ne put avoir audience que le soir, parce que le Roi ne se trouvoit point au Château dans le tems qu'elle y arriva. Sa Majesté dit aux Députés : *Je vous ai mandés pour vous dire, que j'ai défendu aux Princes & aux Pairs de se rendre à l'invitation que mon Parlement leur a faite, jusqu'à ce que je sois instruit des causes de cette invitation.*

Les Députés étant revenus à *Paris*, il fut arrêté par l'Assemblée des Chambres, que la Députation retourneroit à *Versailles*, pour représenter à Sa Majesté la nécessité indispensable de l'invitation des Pairs, fondée sur le droit qu'ils ont, en tout tems, de venir prendre leurs places au Parlement, qui est un droit essentiel de la Pairie; sur celui qu'a le Parlement de les convoquer aussi en tout tems, & sur-tout dans les occasions où les Loix de la Monarchie sont attaquées, & sur les circonstances actuelles où l'on
se

se trouvoit, dans lesquelles elles l'étoient ouvertement.

Les Princes s'étant assemblés chez le Duc d'Orleans, & les Pairs chez le plus ancien d'entre eux, considérèrent qu'il s'agissoit en cette occasion de leurs droits les plus essentiels, & de l'intérêt qu'ils avoient de ne pas laisser avilir l'autorité & la dignité du premier Tribunal du Royaume, aussi ancien que la Monarchie, duquel ils étoient Membres, & par lequel ils pouvoient seuls être jugés en tout ce qui concernoit leur honneur, leur vie & leurs biens. Ils résolurent, en conséquence, de présenter une Requête au Roi, fondée principalement sur les motifs que l'on vient de rapporter.

Le Duc d'Orleans s'étant rendu à *Versailles*, remit cette Requête au Roi, signée de Son Alt. Royale, du Prince de Condé, du Comte de Charolois, du Prince de Conti, du Comte de Clermont & du Comte de la Marche, outre les signatures des vingt-neuf Ducs & Pairs, du nombre desquels sont trois des six Pairs Ecclésiastiques, savoir, l'Archevêque de Rheims, l'Evêque de Langres & l'Evêque de Laon.

Le Roi s'étant proposé de prendre connoissance des motifs de la convocation, Sa Majesté auroit souhaité qu'au lieu de la Requête, les Princes & les Pairs se fussent contentés de lui exposer dans un Mémoire, les droits dont ils réclament la conservation, & les motifs sur lesquels leurs démarches à cet égard sont fondées. On prétend même que Sa Majesté ayant voulu engager le Duc d'Orleans à reprendre la Requête, ce Prince dit : *Je ne le pourrois, Sire, sans me deshonor.*

Au lieu du 21. jour auquel le retour de la
Dépu-

Députation à *Versailles* avoit été fixé, les D^{és}putés du Parlement ont eu ordre d'y retourner le 23. , pour savoir les intentions du Roi sur l'importante affaire dont il est question.

Elle est en effet d'une importance qui intéresse tout le Royaume & le cours de la Justice. Le Corps des Avocats s'étant assemblé, a déclaré, que la cause du premier Parlement du Royaume le touchoit essentiellement ; que son honneur l'obligeoit de s'abstenir de tout ce qui pouvoit favoriser l'exercice de la juridiction du Grand Conseil, attendu que ce Tribunal ne pouvoit s'arroger de semblable juridiction, qu'en entreprenant sur les droits du Parlement ; que dès-à-présent les Avocats cesseroient de travailler pour le Grand Conseil, & que si quelqu'un d'entre eux se hazardoit de le faire, il seroit exclu de leur Corps.

Les Députés du Parlement s'étant rendus à *Versailles* le 23. , & y ayant présenté des Remontrances, le Roi répondit qu'il en feroit faire l'examen dans son Conseil ; qu'il les manderoit ensuite pour savoir ses intentions, & qu'en attendant le Parlement n'avoit qu'à continuer de procéder comme à l'ordinaire aux affaires publiques. Les Députés ont supplié Sa Maj. qu'il lui plût de déclarer ses intentions le plutôt qu'il seroit possible, afin que les affaires à la poursuite desquelles le Parlement étoit occupé ne souffrissent point d'interruption.

Les Ducs & Pairs ont présenté au Roi une seconde Requête, par laquelle ils supplient Sa Majesté de vouloir faire attention, qu'un de leurs principaux droits est de s'assembler lorsque les circonstances de l'Etat le requièrent ; que ce droit est des plus anciens, lié nécessairement avec les
Consti.

Constitutions de la Monarchie; que Louis XIV. & les autres Rois prédécesseurs de Sa Majesté ne se sont jamais opposés à l'exercice de cette prérogative, & qu'ils osent se promettre la même chose d'un Monarque vrai Père de ses peuples.

La Députation du Parlement s'étant rendu le 27. à Versailles, le Roi lui fit la réponse suivante.

Je vous avois ordonné de me rendre compte des causes de l'invitation que vous avez faite aux Princes & aux Pairs. Je n'ai rien vu dans le procès verbal que vous m'avez apporté, qui pût m'instruire de l'objet qui vous a déterminé à faire cette invitation.

Je n'ai point entendu par les défenses que j'ai faites aux Princes & aux Pairs de s'y rendre, préjudicier aux privilèges attachés à la Pairie, ni aux droits qu'ils ont de prendre leur place au Parlement, toutes les fois qu'ils le voudront, & je maintiendrai toujours toutes les prérogatives qui leur appartiennent. Mais je n'entends pas qu'ils puissent être convoqués par mon Parlement, sans qu'il m'ait fait connoître auparavant les causes qui le déterminent à regarder la convocation comme nécessaire,

Mon Parlement m'expose, que dans les circonstances actuelles les Loix fondamentales de la Monarchie sont ouvertement attaquées. Il n'appartient qu'à moi seul de décider d'un objet de cette importance, & je serai toujours très-disposé à prendre sur une matière aussi essentielle l'avis des Princes de mon sang, des Pairs, des Grands du Royaume, & celui de mon Parlement.

Le lendemain 28. toutes les Chambres s'assemblerent à huit heures du matin, pour délibérer sur cette réponse, mais elles se contenterent

rent de remettre leur délibération au 4. Mars, qu'elles firent le grand Arrêt que voici.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, en délibérant sur le récit fait par M. le premier Président le 28. Février, a arrêté, que les Arrêts des 18 & 19. dudit mois, seront exécutés selon leur forme & teneur; ce faisant, que les Gens du Roi seront chargés de se retirer dans demain par devers le Roi à l'effet de le supplier de vouloir bien indiquer le jour, le lieu & l'heure, qu'il lui plaira recevoir la Députation de son Parlement, lors de laquelle Députation il sera représenté audit Seigneur Roi,

1. *Que les défenses faites aux Princes & aux Pairs de venir prendre leur place au Parlement, portent directement atteinte aux droits & aux fonctions de la Pairie, qui n'ont plus rien de certain ni d'inviolable, si le libre exercice peut en être ou arrêté ou même suspendu par de simples défenses.*

2. *Que ce seroit porter de nouveaux préjudices aux droits solennels & aux fonctions essentielles de la Pairie, que de les qualifier de privilèges & prérogatives, & de laisser subsister les défenses inconciliables avec ces droits; de réserver enfin des ressources pour empêcher à chaque occasion les Princes & les Pairs de venir au Parlement; que ces droits & fonctions aussi importantes ne peuvent être maintenus par des reconnoissances, qui demeurent contredites par le fait; mais seulement par un exercice toujours libre & toujours inaltérable.*

3. *Que le Parlement ne peut concilier ce qui paroîtroit résulter de la Réponse du Roi d'une part, que les Princes & les Pairs peuvent prendre leur place au Parlement toutes les fois qu'ils*
le

le veulent , & de l'autre néanmoins , qu'il est des cas où les Princes & les Pairs ne peuvent prendre leur place au Parlement , quoiqu'ils le veuillent , jusqu'à ce que le Parlement ait fait connoître audit Seigneur Roi les causes qui rendent leur présence nécessaire.

Que le droit qu'a le Parlement d'inviter dans tous les tems les Princes & les Pairs de venir prendre séance au Parlement , est une conséquence nécessaire du droit même de la Pairie ; qu'on ne peut reconnoître dans les Membres essentiels de la Cour des Pairs leur droit d'y venir prendre place , qu'on ne reconnoisse en mêmet-ems dans le Corps le droit de les appeller ; que les Princes & les Pairs , obligés de conseiller & d'assister le Roi dans ses hautes & importantes affaires , ne sont point cependant assujettis à un service journalier dans le Parlement ; qu'ainsi ils ignoreroient presque toujours ce qui doit faire l'objet des délibérations , auxquelles leur obligation , l'intérêt du Corps entier & souvent même l'intérêt de la Pairie doivent les déterminer à s'y trouver , si le Parlement n'avoit la liberté de les en informer ; que conséquemment cette liberté fait une partie essentielle du droit que le Roi veut leur conserver ; que sans elle il deviendrait illusoire pour les Princes & les Pairs , & pour les autres Membres du Parlement , qui se trouveroient privés des suffrages des Princes & des Pairs.

5. Que la convocation des Princes & des Pairs , pour instruire & juger le procès criminel d'un Pair , ne doit pas être confondue , comme on a cherché à le faire entendre audit Seigneur Roi avec de simples invitations , semblables à celle que le Parlement a arrêté , & que les formalités auxquelles des convocations peuvent être sujettes , n'ont

n'ont pas lieu pour de simples invitations.

6. Que l'invitation des Princes & des Pairs, arrêtée le 17. Février, étoit & est encore d'une nécessité indispensable, pour délibérer avec eux sur les atteintes portées aux Loix fondamentales de la Monarchie par l'envoi fait aux Baillages & Sénéchaussées du Royaume, d'une Déclaration non vérifiée au Parlement & de tout ce qui s'en est ensuivi; que le Roi ne sera pas surpris de ne pas trouver un détail plus circonstancié de cette délibération, s'il veut bien observer que ce détail ne pourroit être que le résultat de cette invitation, que le Roi a jugé à propos de suspendre par les défenses faites aux Princes & aux Pairs.

7. Que son Parlement reconnoitra toujours, que l'autorité Souveraine & législative réside dans la personne seule du Roi; que dans tous les tems il s'est fait un devoir de donner à tous ses Sujets l'exemple de la fidélité & de l'obéissance; mais qu'il ne peut se dispenser de supplier le Roi de considérer que toute décision émanée du Roi au sujet des Loix, doit être revêtue de toutes les solemnités requises pour l'établissement desdites Loix, & que le caractère de l'immutabilité est tellement propre aux Loix fondamentales, que toute décision, quelque solennelle, qu'elle pût être, ne pourroit subsister si elle portoit quelque atteinte auxdites Loix fondamentales; que ces principes invariables ont fait dans tous les tems non-seulement la sûreté des droits qui appartiennent aux Sujets, mais ceux mêmes dudit Seigneur Roi & des Princes de son sang.

La grande Députation retourna à Versailles le 11. Mars. Le Roi entendit les représentations, & dit pour toute réponse au premier Président, Je réfléchirai sur ce que vous venez de me dire,

« je ferai savoir dans peu mes volontés à mon Parlement. Dans l'assemblée des Chambres du jour suivant, on arrêta simplement, qu'il seroit fait régistre de cette réponse, & on remit la prochaine assemblée à la huitaine.

Voilà où étoit jusqu'au 15. Mars le grand Procès du Grand Conseil avec le Parlement de Paris. La décision n'en doit pas tarder. Les autres Parlemens du Royaume réclament aussi contre la juridiction attribuée au Grand Conseil. Mais ceux qui le font avec la vigueur la plus marquée, sont les Parlemens de *Toulouse* & de *Rouen*. Ce dernier a dressé & fait parvenir au Roi des Remontrances, qui exposent l'intérêt qu'il prend dans cette affaire, & combien les droits que le Parlement de *Paris* réclame lui paroissent légitimes & hors de tout doute : C'est ce qu'entre autres passages de ses Remontrances il exprime dans les endroits suivans.

« Ce n'étoit pas assez, SIRE, d'avoir ainsi établi dans les Provinces des Justices Royales, pour réduire le trop grand pouvoir des Seigneurs; il falloit affermir cet ouvrage si bien commencé, & le perfectionner. Pour y parvenir, il falloit créer & établir des Tribunaux Souverains, qui, distribués dans les Provinces, contiendroient plus sûrement les peuples, en leur faisant observer exactement les Loix de la Monarchie & les Ordonnances Royales.

« Les Rois reconnurent l'utilité des Parlemens. Ils en créèrent successivement à l'instar de celui de Paris; & Louis XIV. votre auguste Bisayeul, qui en sentoit plus que tout autre la nécessité, en a établi dans ses conquêtes, pour se les assurer & les affermir. Ils se trou-

30 vent aujourd'hui au nombre de dix ; celui de
 30 Normandie étoit déjà établi lorsque la Pro-
 30 vince fut réunie à la Couronne. Ses Ducs,
 30 qui tenoient la même forme de Gouverne-
 30 ment, avoient leur Justice Souveraine appel-
 30 lée l'Echiquier, qui ne fit que changer de
 30 nom, en devenant sédentaire à Roüen. Les
 30 Droits & les Privilèges dont l'Echiquier avoit
 30 joui sous les Ducs, lui furent confirmés auten-
 30 tiquement. Ils étoient les mêmes que ceux
 30 du Parlement de Paris.

30 « Quelle confusion, quels desordres n'opé-
 30 roit pas la Déclaration du 10. Octobre, si
 30 Votre Majesté la laissoit subsister ! Les Officiers
 30 des Baillages & Sénéchaussées seroient asser-
 30 vis, en même-tems, aux ordres de plusieurs
 30 Cours Supérieures, souvent contradictoires.
 30 Ils seroient exposés aux poursuites des unes
 30 & des autres. Ils seroient la victime des dis-
 30 cussions inévitables entre deux Cours Souve-
 30 raines, n'étant pas possible qu'ils pussent sa-
 30 tisfaire l'une & l'autre en même-tems. Où
 30 trouver pour lors des Ministres inférieurs
 30 pour remplir les Offices de Judicature, &
 30 rendre la justice à vos peuples ? Où en trou-
 30 ver qui voulussent se charger d'un emploi aussi
 30 pénible & aussi périlleux ? Assurés au con-
 30 traire de ne dépendre que de vos Parlemens
 30 seuls, il se trouvera toujours des sujets qui
 30 rendront la justice avec zèle & avec honneur,
 30 & qui maintiendront, sous la vigilance de
 30 vos Cours, les Loix, le repos & le bonheur
 30 des peuples.

30 Qu'il nous soit permis de le dire à Votre
 30 Majesté. Le renversement des formes, des
 30 règles anciennes d'un Etat, entraîne ordinaie-
 30 ment

ment sa ruine. Il est principalement essentiel dans les Monarchies de ne point affoiblir les ressorts qui ramènent tous les sujets, de degré en degré, au centre commun d'une obéissance constante & uniforme. Partager la subordination des Juges inférieurs, en multipliant les Supérieurs auxquels ils seroient comptables de leur conduite, ce seroit énerver les moyens d'entretenir cette heureuse harmonie de la protection d'un Monarque pour ses sujets, & de la soumission des sujets envers le Souverain.

» Demander, SIRE, la révocation de la Déclaration du 10. Octobre dernier, c'est ne demander à Votre Majesté que le maintien des Loix fondamentales du Royaume, de ces Loix sur lesquelles votre Trône est fondé : Loix qui ne permettent pas de disposer de l'Etat contre l'Etat même, en changeant les formes essentielles. Les Parlemens sont des Compagnies nécessaires à l'Etat. Ils font régner les Rois, par la justice sur leurs sujets. Ils ne peuvent donc être anéantis, & ce seroit les rendre nuls que de les dépouiller ou de communiquer à d'autres Tribunaux des droits qui, par les Loix fondamentales du Royaume, leur ont toujours appartenu exclusivement à tout autre Corps. »

Des Remontrances que le Parlement de *Toulouse* a adressées au Roi touchant le Grand Conseil, ne sont pas moins fortes que celles du Parlement de *Roïen*. On le verra dans la suite.

Nous donnerons aussi la suite de ce différend le mois prochain, & peut-être la fin. On la souhaite dans tout le Royaume : Car il n'y a personne, pour peu qu'il se sente animé par des

intentions loüables, qui n'en aime la cessation ; afin que la Nation soit plus en état de faire agir son zèle pour le soutien & la défense de l'Etat dans les circonstances présentes. Ce même différend des deux Cours de Justice a fait comme tomber celui du Clergé avec les Parlemens. Nous n'en admettons pour ce mois-ci qu'un trait à rapporter.

Dans une assemblée du Parlement de Paris du 6. du mois de Mars , le Procureur-Général demanda d'être reçu Appellant comme d'abus d'un Mandement & d'une Ordonnance que l'Evêque d'Auxerre a rendu pour accorder la permission de manger des œufs dans son Diocèse pendant ce Carême. Ce Mandement s'étendant sur d'autres matières, les Curés du Diocèse ne crurent pas devoir le publier. Une Ordonnance de l'Evêque suivit pour le leur enjoindre sous peine de censure ; & c'est sur cet article en particulier que rouloit la Requête du Procureur-Général. Elle fut reçûe, & on déclara qu'il y avoit abus. En conséquence, le Parlement rendit un Arrêt, qui en déclarant qu'il y a abus, défend l'exécution du Mandement & de l'Ordonnance de l'Evêque, excepté dans la permission de manger des œufs. Dans celui de l'Archevêque de Paris, donné à *Conflans* aussi pour l'usage des œufs dans le Carême, ce Prélat s'étend sur le malheur arrivé à tant de milliers d'hommes, qui dans une Ville des plus florissantes de l'Europe ont été ensevelis sous ses ruines, & il fait sentir que Dieu, dans les trésors de sa colère, a des vœux redoutables, dont il peut nous frapper dans les momens les plus imprévûs. Le Mandement que nous avons rapporté le mois passé de l'Evêque de Langres, n'a pas eu la suppression dont il paroissoit menacé. Quoique

Quoique les Prélats relegués le demeuraissent à la continuë, ils attendent la décision du Souverain Pontife sur les deux Projets d'Avis insérés dans notre Recueil de Janvier dernier; car jusques ici la réponse qu'ils ont reçüe du Saint Père est toute simple sur leur Lettre, & ne fixe rien.

III. Le Clergé du Diocèse de *Strasbourg*, en conséquence d'une délibération prise dans une assemblée qu'il a tenuë le 16. Janvier dernier à *Strasbourg*, a offert au Roi de payer pour les six années écoulées depuis l'imposition du Vingtîème, à compter du premier Janvier 1750 jusqu'à pareil jour 1756, la somme de quatre-vingt mille livres, & à l'avenir celle de quinze mille livres chaque année, à commencer du même jour premier Janvier 1756, tant que l'imposition du Vingtîème aura lieu. Sa Majesté voulant donner au Clergé de *Strasbourg* des marques de la satisfaction qu'elle a des nouveaux témoignages de son zèle, a accepté cette offre. Pour faciliter le payement des sommes ci-dessus indiquées, Sa Majesté permet aux Commissaires du Clergé susnommé, d'en faire la répartition sur le Clergé primaire & secondaire, ainsi que cela s'est pratiqué dans les impositions précédentes; même de faire contraindre, par saisie de leur temporel, ceux qui seront refusans ou en demeure de payer les taxes pour lesquelles ils auront été fixés dans la répartition. Sa Majesté ne comprend pas dans cet Arrêt les Biens ecclésiastiques appartenans au Clergé Catholique des Diocèses de *Bâle*, de *Besançon* & de la *Lorraine* & ceux dépendans de Bénéfices dont le Chef-Lieu se trouvera situé hors du Royaume, lesquelles dépendances continueront d'être imposées

féees dans les rôles du Vingtième, conformément aux dispositions de l'Arrêt du 12. Novembre 1753 ; ni les Biens appartenans à différens Ordres qui contribuent au Vingtième par des impositions particulières, à l'exception seulement d'une Commanderie de l'Ordre Teutonique à *Andlau*, & d'une autre de l'Ordre du St. Esprit à *Stephansfeld*, qui jusqu'à présent ont été comprises dans les impositions du Clergé de Strasbourg. Sa Maj. a aussi dispensé les Clergés Séculier & Régulier du Diocèse de *Perpignan* de l'exécution de l'Edit du mois de Mai 1749, à condition qu'ils payeront la somme de huit mille livrés par an, tant que l'imposition du Vingtième subsistera.

*Préparatifs
contre les
Anglois.*

IV. On a déjà dit que tout étoit en mouvement dans la *Flandres* & dans l'intérieur du Royaume pour l'exécution des opérations concertées contre les Anglois par terre, par mer & en *Amérique*. Les troupes qu'on a fait marcher dans la *Basse-Normandie* y ont pris leurs quartiers de cette manière : le Régiment d'Auvergne, composé de quatre Bataillons, à *Caën* ; le Régiment de Limousin, de deux Bataillons, à *Avranches* ; le Régiment Royal-des Vaisseaux, aussi de deux Bataillons, à *Cherbourg*, & celui d'Eu, consistant de même en deux Bataillons, à *Bayeux*.

Les troupes marchées en *Bretagne*, on les distribuë dans les quartiers suivans ; le Régiment de la Sarre, de deux Bataillons, à *Fougères* ; celui de Royal Roussillon, de deux Bataillons, à *Rennes* ; celui de Bourbon, de deux Bataillons, à *Morlaix* ; celui de Xaintonge, d'un Bataillon, à *St. Paul de-Leon* ; celui de Lorraine, de deux Bataillons, à *Treguier* ; celui de Cambresis, d'un Bataillon,

Bataillon , à *Guingamp* ; celui d'Orléans , de deux Bataillons , à *St. Brieux* , & celui de Penthievre , de deux Bataillons , à *Dinan* & à *Lamballe*. On a de plus fait marcher en *Bretagne* , quatre Régimens de Cavalerie , & douze Régimens de Dragons , qui ont pris leurs quartiers de cantonnement dans des Bourgs & des Villages où ils sont à portée de s'avancer vers les Côtes. On a pourvû de même à tout ce que requéroit la sûreté des côtes de *Normandie* , tandis qu'on laisse à vuide toutes les Places de la *Haute-Meuse*. Outre le Régiment de Clare , celui de Berwick , Irlandois , qui étoit en garnison à *Saint-Omer* , est marché aussi à *Granville*. Celui de Champagne s'y est rendu pareillement.

Par ordre de la Cour , on fait tous les préparatifs en *Provence* pour un Corps de troupes , qui sera composé du Régiment d'Artillerie & de ceux de Hainaut , de Royal-la-Marine , de Soissonnois , de Talaru , de Royal-Comtois , de Medoc , de Vermandois , de la Marche , de Bretagne , de Royal , de Briqueville , de Joyeuse & de Cambis , faisant le nombre de vingt-trois Bataillons. L'expédition à laquelle ils seront employés est jusqu'ici un mystère , quoique l'on continuë de parler d'une descente projetée dans l'Isle de *Minorque* , pour en déposséder les Anglois , & faire servir cette Isle d'entrepôt aux forces navales de la France dans la *Méditerranée*. Mais l'Espagne regarderoit-elle d'un œil tranquille une telle entreprise ? La suite le montrera.

Les préparatifs pour agir sur mer ne le cèdent en rien à ceux de terre. Les Vaisseaux , les Frégates & autres Bâtimens , dont le nombre est fort grand dans tous les Ports , s'équipent , s'arment , & se chargent de toutes les munitions de

guerre & de bouche nécessaires à des entreprises importantes. On a commencé par faire partir pour l'*Amérique* une Escadre composée de quatre Vaisseaux de guerre, de deux Frégates du département de *Brest*, & de trois Vaisseaux de guerre & deux Frégates du département de *Rochefort*, sous le commandement de Mr. Perrier de Salvert. On a embarqué sur ces onze Vaisseaux un Corps de troupes de débarquement. Ils portent aussi en *Amérique*, une certaine quantité d'artillerie, outre des boulets de canon, des bombes, plusieurs milliers de poudre, quinze mille fusils & d'autres munitions de guerre. Cette Escadre, quoique sortie deux fois de *Brest*, savoir, le 19. & le 23. Février, & obligée d'y retourner chaque fois, à cause des vents contraires, en a remis à la voile le 26. Comme elle a continué depuis favorablement son trajet, on peut la croire actuellement arrivée à sa destination. Elle a trouvé le moyen d'échapper à la vigilance des Vaisseaux de guerre Anglois de qui elle pouvoit être observée toutes les fois qu'elle est sortie du Port. On s'attend de la voir bientôt suivie par une Escadre Angloise; mais on compte pour une grande avance d'avoir le pas sur celle-ci, d'autant que l'état des affaires en *Amérique* est déjà avantageux aux François, qui, comme on en a l'avis, demeurent & se fortifient dans les Isles neutres dont ils ont pris possession, qui sont marchés dans la *Pensilvanie* avec un Corps de près de deux mille hommes, la plupart Indiens ou Sauvages, à l'aide desquels ils se sont établis à *Bethléem* & à *Herrenhut*, après en avoir chassé les Frères Moraves, & y avoir détruit leurs habitations; & qui ont commencé immédiatement après à applanir le terrain dans

ces deux endroits pour y élever des Forts , & se procurer par-là le moyen de faire des incursions dans la *Pensilvanie* & les Provinces adjacentes.

Une nouvelle Escadre , commandée par le Marquis de Conflans , se mit aussi successivement en rade à *Brest*. De plus il sort des Ports de la Monarchie plusieurs Frégates pour protéger la navigation des Bâtimens François , & croiser sur ceux des Anglois. Du nombre de ces Frégates est l'*Emeraude* de 26 canons & de 200 hommes d'équipage , qui croisant à la hauteur du Cap *Finisterre* , y a rançonné plusieurs de ces derniers. Un Armateur de *Bayonne* s'est aussi emparé d'un Vaisseau Anglois dont la charge étoit considérable.

C'est ainsi qu'on se fait la guerre de nos jours sans se la déclarer ; à moins qu'on ne prenne pour une déclaration de guerre l'ordre du Roi donné pour la saisie des Vaisseaux Anglois qui étoient dans les Ports de France ; & un autre de la Cour , publié dans la Gazette de Paris , par lequel il est enjoint à tous les Anglois établis dans le Royaume & autres qui peuvent s'y trouver , de sortir de ses Etats. Cet ordre fait de la peine & un tort sensible à bien des particuliers , qui subsistoient en meilleure partie à Paris & en plusieurs autres grandes Villes , par les dépenses que faisoient dans leurs Hôtelleries les Anglois à demi résidens , & ceux qui venoient à la continuë voyager en France.

Nonobstant tous ces préparatifs , on parle d'un projet d'accommodement venu de *Berlin* , suivant lequel , par une position judicieuse des Limites d'*Amérique* , les différends entre la France & la Grande-Bretagne pourroient être réglés

en

en très-peu de tems, d'une manière également avantageuse aux deux Puissances. Quoiqu'il en soit, il est certain que le Roi est très-satisfait du contenu de toutes les dépêches qu'il reçoit de *Berlin* depuis que le Duc de Nivernois s'y trouve. Ce Seigneur doit cependant en revenir bientôt, la commission pour laquelle il s'y étoit rendu étant exécutée. Le Chevalier de la Touche, Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. auprès de la même Cour, & qui en revient pour aller commander en Provence, est remplacé par le Marquis de Valori, qui a déjà été Ministre du Roi à *Berlin*, & qui est parti, muni d'instructions relatives à celles dont le Duc de Nivernois étoit chargé. Le Roi en donnant à Mr. de Valori ses dernières instructions, lui a expliqué de bouche ses intentions sur les affaires qu'il doit entamer immédiatement après son arrivée à *Berlin*. Avant le départ de ce Ministre, qui est Lieutenant-Général des Armées du Roi, il a été nommé Grand Croix Honoraire de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis.

V. Depuis l'arrivée d'un Courier de *La Haye* avec la réponse des Etats Généraux sur les propositions du Comte d'Affry; réponse dont nous avons donné la substance dans notre dernier Journal page 227, la Cour en a d'abord expédié un pour *Madrid* & un pour *Berlin*. Ils sont tous les deux de retour. On parle différemment du contenu de leurs dépêches; mais on assure que si la guerre devient plus ouverte entre la France & l'Angleterre, le Roi d'Espagne examinera alors le parti qu'il lui conviendra de prendre par rapport aux suites de cette guerre.

VI. Le Roi a fait une grande promotion dans la Marine, & disposé de divers Emplois.

Le

Le Gouvernement des Ville & Château de *Dieppe*, qui vaquoit par la mort du Marquis de Salieres, a été donné au Comte de Mailly de Rubempré, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Lieutenant-Général de ses Armées & premier Ecuyer de Madame la Dauphine. La place d'Inspecteur Général de l'Infanterie, vacante par la même mort, a été conférée au Comte de Choiseul-Beaupré, qui étoit Inspecteur-Général furnuméraire. Le Marquis du Châtelet-Lomont, Lieutenant-Général des Armées du Roi, a été fait Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis. Le Régiment de Cavalerie de Royal-Etranger, dont le Comte de Charleval a donné sa démission, est accordé au Comte de Chabot, Colonel dans les Grenadiers de France. Mr. Dumont a été nommé Résident du Roi à *Dantzich* : Et Mr. de Moncalm va remplacer en *Amérique* le Baron de Dieskau, qui n'est pas encore rétabli de ses blessures.

Le Duc de Deux-Ponts est à la Cour, & il a une part distinguée dans l'estime du Roi. Le Prince Frédéric son frère s'y trouve pareillement. Ces Princes sont état de faire un séjour assez long en France.

Les Négocians se ressentent des prises faites par les Anglois, puisqu'ils comptent déjà parmi eux des banqueroutes faites pour plusieurs millions, & ils sont dans la crainte d'en apprendre tous les jours de nouvelles. Ce sont-là de ces secousses qui ébranlent infiniment le commerce, & en même-tems la fortune de beaucoup d'honnêtes gens dans le Royaume. Elles influent aussi sur le négoce de nombre d'étrangers qui s'en trouvent fort dérangés. La terre continué pareillement à éprouver de nouvelles secousses.

Le

Le tremblement du 18. Février & les terribles ouragans qui l'ont accompagné, ont été comme universels dans toute la France. L'*Alsace* Haute & Basse, le Pays conquis, &, pour mieux dire, toute l'Europe s'en est ressentie. Les dommages qui en sont arrivés, ont été partout plus ou moins grands. On nous en a envoyé de divers endroits des détails. Ce tremblement a été senti aussi dans l'ancienne *Lisbonne*, dans presque tout le *Portugal* & en d'autres Provinces méridionales. Depuis lors la terre a tremblé encore diverses fois, & jusqu'au 12. de Mars quelques endroits ont été affectés par ses secousses.

M O R T S.

Le Lieutenant-Général de Bredow au service de Prusse, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle noir, Gouverneur de Colberg, Colonel d'un Régiment d'Infanterie &c. est mort à *Halberstadt* au commencement de Février, ayant 63 ans.

Mr. Philippe Baron du Tour, Général Major au service des Etats Généraux, a payé le même tribut à *Leyde*, à l'âge de 63 ans; & Mr. Louis Pain, Secrétaire du Cabinet de la Princesse Gouvernante des Provinces-Unies.

Marius Bolognetti, Romain, Cardinal-Diacre du Titre de Sainte Marie aux Martyrs, Créature du Pape régnant de la promotion de 1743, mourut à *Rome* le 12. Février dans sa soixante-sixième année, laissant par sa mort un douzième Chapeau vacant dans le Sacré Collège.

M. Elian, Abbé de l'Abbaye de *Belleaigue*, y est mort âgé de 94 ans. Il étoit Titulaire de
cette

cette Abbaye depuis 1677, & le plus ancien des Abbés Commendataires de France. Les accidens qui avoient accompagné sa naissance, ne sembloient pas lui promettre une si longue vie. On avoit été obligé de le tirer avec des crochets du ventre de sa mère, qui étoit encore loin du terme de sa grossesse quand elle mourut.

Don Ignace d'Auteuil, Lieutenant-Général de la Marine & Commandant des troupes qui relevent du département de *Madrid*, mourut à *Carthagene* le 15. dans la soixante-onzième année de son âge. Il avoit acquis la réputation d'être un des plus habiles Officiers de Marine, & il avoit passé 43 ans au service de la Couronne d'Espagne.

Le 18. mourut à *Paris* Messire Charles Wyndham, Gentilhomme Anglois d'une famille distinguée, âgé de 82 ans. Il étoit fils de Thomas Wyndham, Gentilhomme de la Chambre du Roi d'Angleterre Charles II.

Don Salvador-Philippe de Bermeo y Arco, Chevalier de l'Ordre de Calatrava & Conseiller du Conseil Royal de Castille, mourut à *Madrid* le 20., n'ayant que 57 ans.

Dame Julienne Burke, veuve de Mr. Burke, Capitaine dans le Régiment de Dillon au service de France, est morte à *Paris* âgée de 107 ans, ayant conservé l'usage de sa raison & une humeur égale jusqu'au dernier moment de sa vie.

Le 26. mourut dans la même Ville, Antoine-Alexis Chatelard, Marquis de Saliers, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Inspecteur Général d'Infanterie, Gouverneur de la Ville & Château de *Dieppe*, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis,

Loüis, & ci-devant Gouverneur de l'Ecole Militaire. Ce Seigneur avoit 69 ans.

Paul-Elouard, Comte de Creuilly, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté Très-Chrétienne, a payé le même tribut à l'âge de 74 ans, aussi à *Paris* le 28.

Le 29. est mort à *Londres*, Mr. Benjamin Myldmay, Comte de Fitzwalter, Vicomte de Harwich, Baron de Fitzwalter, d'Egnemont, de Bornham, de Ratcliff, Lieutenant du Roi, Garde des Rôles du Comté d'Essex, & l'un des Membres du Conseil Privé de Sa Majesté Britannique.

Mademoiselle de la Galaiziere, fille du Chancelier du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, fut trouvée morte dans son lit à *Lunéville* le premier Mars au matin, par une attaque d'apoplexie, ainsi qu'on a lieu de le présumer. Ce qui rend la circonstance de la mort de cette Demoiselle plus triste, c'est qu'elle étoit accordée avec un Officier de la Gendarmerie; & que le Contrat de son mariage avoit été signé par Sa Maj. Polonoise.

Le 16. Mars au matin, la Duchesse de Saxe-Meinungen accoucha heureusement de son second Prince à *Francfort-sur-le-Meyn*.

Un mariage s'étant conclu entre le Duc de Saxe-Weymar-Eysenach & la Princesse Anne-Amélie, seconde fille du Duc régnant de Brunswick, les fiançailles s'en firent le 29. Février à *Brunswick*, & la célébration du mariage le 13. Mars.

Le Marquis de Sablé, fils du Marquis de Croissy, & petit-fils du Maréchal de Coigny, épouse
Made-

Mademoiselle la Marquise de Château-Melian.

Le Prince de Sherbatoff, Exemt du Régiment des Gardes de l'Impératrice de Russie, épousa le 20. Février à *Petersbourg*, Mademoiselle de Sherbatoff, sa parente & fille du Prince du même nom, ci-devant Ministre de Russie à la Cour de la Grande-Bretagne.

Le 24. s'est faite dans la même Ville la célébration de celui de Mr. Ismaïloff, Gentilhomme de la Chambre de l'Impératrice de Russie, avec Mademoiselle de Nariskin, l'une de ses Dames du Palais.

N. BOUCHERIE, Libraire à *Bruxelles*, vend *Description Historique, Chronologique & Géographique du Duché de Brabant*, contenant les quatre Chef-Villes de ce Duché & tout ce qui en dépend, avec un nombre considérable de Remarques curieuses & Historiques sur les différentes révolutions arrivées dans les Pays Bas, sur les prises & reprises de plusieurs Villes, sur leurs changemens de Domination; sur les Batailles qui s'y sont données &c.

Comme aussi la Description du Marquisat d'Anvers, de la Seigneurie de Malines & du Wallon Brabant. Le tout recueilli des meilleurs Auteurs tant anciens que modernes, dans un Volume in-octavo.

N. HENRI, père, Libraire à *Nancy*, débite actuellement *Méthode nouvelle, concise & raisonnée pour instruire facilement la jeunesse sur*
les

les principes de la lecture, en commençant par l'Alphabet ; sur l'Orthographe & sur la prononciation Française ; travaillée sur les pensées & les règles les plus délicates d'un nombre choisi de Grammairiens, & de l'Académie Française sur la pureté de la Langue, y compris une Grammaire courte & facile, avec des démonstrations nécessaires mêmes aux personnes Lettrées. Les étrangers y trouveront une grande facilité non-seulement de pouvoir lire & orthographier correctement, mais encore de prononcer la Langue Française sans peine. Cette Méthode donne les observations nécessaires à l'égard des accents, ponctuations & de l'Y grec ; employé si souvent à contre-tenis ; en sorte que par elle un enfant saura lire & toutes les règles de la Langue en moins de six mois.

Ce Livre se trouve aussi à *Bar-le-Duc* chez N. Brislot, & à *Luxembourg* chez l'Imprimeur de ce Journal.

F I N.